

Enquête sur les dérivés en *-able*

Nabil Hathout, Marc Plénat & Ludovic Tanguy*

L'article repose sur une collecte massive de dérivés en -able opérée sur Internet. Cette collecte montre que les noms recteurs des adjectifs en -able peuvent correspondre aussi bien à des circonstants qu'à des actants (autres que l'agent), et même à des compléments plus profondément enchâssés. Dans le même ordre d'idées, elle révèle que la nature catégorielle de la base n'est pas déterminante pour la dérivation en -able. Finalement, on en arrive à l'idée que peut être dit Xable tout élément intervenant dans le procès X, pour peu du moins que cet élément soit conçu comme se prêtant à la survenue du procès. C'est probablement une contrainte imposant que soient représentés les arguments du verbe de base qui rend compte du fait que cette liberté ne se manifeste que dans des cas particuliers rares.

The article is based on a set of derivatives in -able gleaned from the Web. This set shows that the governing noun of a derivative in -able may correspond just as well to adverbial adjuncts as to arguments (other than agent), and even to embedded complements. Pursuing the same line of enquiry, the study also shows that the category of the base element is not a determining factor for derivatives in -able. Finally, we come to the conclusion that any element involved in some state of affairs X may be said to be Xable – at least so long as this element may be conceived as participating in the state of affairs in question. It is no doubt a constraint stipulating that the arguments of the base verb should be saturated which accounts for the fact that this freedom is only apparent in some rare particular instances.

* ERSS (UMR 5610), CNRS et Université de Toulouse-Le Mirail.

1. L'approche extensive en morphologie¹

L'article ci-après propose une étude des dérivés en *-able*² qui illustre le bien-fondé d'une approche « extensive » de la morphologie. Par « approche extensive », nous entendons une approche consistant à collecter le plus grand nombre possible d'attestations du procédé étudié en vue de faire apparaître des régularités nouvelles. Les paramètres qui interviennent dans le conditionnement des phénomènes morphologiques sont très nombreux et leur combinaison donne lieu à un nombre incalculable de cas de figure. Le linguiste est assez désarmé devant cette explosion combinatoire ; l'expérience montre qu'il a tendance à ne repérer que les configurations les plus fréquentes, ou même à ne retenir que les cas étudiés par ses prédécesseurs. L'accroissement de la quantité des documents numérisés accessibles (notamment sur Internet) et les progrès des outils informatiques permettent aujourd'hui de procéder à la collecte de très grandes quantités de formes nouvelles dans leurs contextes. Quand on analyse des données de ce genre, viennent au jour des régularités cachées qui permettent, sinon de présenter des solutions nouvelles, du moins de renouveler la formulation des problèmes anciens. Il en est ainsi même pour un suffixe comme *-able*, qui ne pose pas *a priori* de problème particulier³.

L'approche extensive a déjà fait ses preuves en morphophonologie : l'augmentation significative du corpus des adjectifs en *-esque* a, par exemple, permis de mettre en évidence des phénomènes de dissimilation et des phénomènes liés à la taille de la base qui ne pouvaient en aucune façon être observés à partir d'ensembles de données plus petits (cf. Plénat 2000). L'approche s'avère tout aussi fructueuse pour la description, plus

¹ Certains résultats préliminaires de la présente étude ont été présentés aux *Journées de morphologie* de l'ERSS (resp. M. Roché et N. Hathout) qui ont eu lieu à Toulouse les 4 et 5 décembre 2002. Nous remercions les participants à ces *Journées* pour leurs suggestions. Nos remerciements vont aussi à Andrée Borillo, Christian Molinier et Michel Roché, qui ont bien voulu commenter une première version de l'article. Enfin, nous sommes particulièrement reconnaissants à Bernard Fradin, qui nous avait généreusement communiqué le chapitre 7 de son livre (Fradin 2003) avant la parution de celui-ci et qui a accepté de relire attentivement notre travail. Les erreurs qui demeurent sont de notre fait.

² *-able* n'est qu'une étiquette. L'étude porte en fait sur l'ensemble des adjectifs en *-ble*, qu'ils se terminent par *-able*, *-ible* ou *-uble*. C'est pourquoi, le suffixe sera indifféremment noté *-able* ou *-ble*. Pour ce qui est des aspects morphophonologiques de cette dérivation, voir Plénat (1988).

³ Le suffixe *-able* peut en effet être considéré comme un suffixe prototypique du français : il appartient à cette langue depuis l'origine et n'a jamais cessé d'être productif ; le sens qui lui est associé est très simple ; et la formation des adjectifs en *-able* présente une grande régularité formelle et catégorielle. Ce suffixe est d'ailleurs souvent utilisé comme exemple dans les manuels de morphologie (et plus généralement de linguistique) les plus élémentaires.

sémantique, des dérivés en *-able*. Dans les pages qui suivent, nous nous attachons plus particulièrement à caractériser la relation qui s'établit entre l'adjectif et son nom recteur. La taille du corpus a permis de rassembler un très grand nombre de dérivés et d'emplois qui, dans les études antérieures, auraient été considérés comme des exceptions à peine dignes d'être mentionnées. Ces lexèmes et ces constructions supplémentaires apportent un éclairage nouveau et déterminant sur le fonctionnement effectif du suffixe *-able*. Signalons que notre description est de nature uniquement qualitative et que le nombre des données collectées n'y joue pas de rôle particulier. Par ailleurs, l'article se veut neutre (autant que faire ce peut) vis-à-vis des théories linguistiques.

L'enquête montre en particulier que la relation qui s'établit entre les adjectifs en *-able* et leurs noms recteurs ne peut être caractérisée ni en termes de transformations syntaxiques à partir d'un équivalent propositionnel du syntagme nominal (Dubois 1969), ni en recourant aux seuls rôles sémantiques associés aux arguments du verbe de base (Fradin 2003), sauf à laisser de côté une part importante des données attestées ; elle fait aussi apparaître que la nature catégorielle des bases n'est pas déterminante pour la dérivation en *-able*. En fin de compte, l'observation des données nouvelles suggère que peut être dit *Xable* tout élément de la situation qui intervient dans le procès *X* ou presque, pourvu du moins que cet élément soit conçu comme se prêtant à la survenue de ce procès. La prééminence statistique des sens « objectif » ('que l'on peut *Xer*') et « subjectif » ('qui peut *Xer*') au détriment des multiples sens « circonstanciels » doit, pensons-nous, être attribuée à une contrainte imposant que soit saturée la structure argumentale du verbe de base (étant entendu que les Agents animés sont néanmoins bannis). Le nom recteur est bien souvent la seule position susceptible d'accueillir tel ou tel argument obligatoire (sujet ou objet) de celui-ci, et la satisfaction de la contrainte exclut alors que des circonstants viennent occuper cette position.

2. Les données⁴

Comme nous l'avons déjà dit, cette étude repose avant tout sur une collecte massive de données. Avant de présenter les modes d'obtention de ces données, nous rappellerons succinctement les types de dérivés actuellement décrits, ainsi que les schémas qui les caractérisent.

⁴ Les contextes dans lesquels apparaissent les attestations des dérivés en *-able* qui illustrent le présent article peuvent être consultés à l'URL : <http://www.univ-tlse2.fr/erss/ressources/morphologie/able-HPT.html>.

2.1. Données disponibles

Les données sur lesquelles se fondent les diverses interprétations de la suffixation en *-able* (*-ible*, *-uble*) semblent faire l'objet d'un large consensus de la part des grammairiens et des lexicographes :

– Cette suffixation construirait essentiellement des adjectifs déverbaux. Les descriptions mentionnent un certain nombre d'exemples de dérivés en *-able* dénominaux s'organisant en séries (cf. *infra* § 6). Mais ces dérivés dénominaux sont tenus pour marginaux.

– Les verbes sélectionnés comme bases seraient essentiellement des verbes transitifs directs et les classes de substantifs admises comme objets directs du verbe le seraient aussi comme noms recteurs de l'adjectif : *concilier des opinions* ~ *des opinions conciliables* ; *manger un chou-fleur* ~ *un chou-fleur mangeable*. On mentionne le fait que l'on trouve aussi des dérivés en *-able* de verbes intransitifs sélectionnant comme noms recteurs la classe des substantifs admis comme sujets de ces verbes — la plupart du temps des inanimés (*la bouée flotte* ~ *une bouée flottable*, *les aliments périssent* ~ *des aliments périssables*). On note parfois également qu'il existe des dérivés de verbes transitifs indirects (*remédier à un défaut* ~ *un défaut remédiable*). Le cas particulier des verbes intransitifs de déplacement, dont le complément de lieu devient nom recteur (*skier sur une piste* ~ *une piste skiable*), est souvent signalé. Mais les historiens de la langue et les lexicographes (cf. Darmesteter, 1888 : 55, Nyrop, 1936 : 84-85, *T.L.F.* sv. -ABLE, -IBLE, -UBLE) s'accordent à dire que « dans la langue moderne, le suffixe *-able* a le plus souvent le sens passif (*désirable*, qui mérite d'être désiré), rarement un sens actif (*secourable*, qui secourt) » et que, pour ce qui est des dérivés nouveaux « le sens passif y règne seul : *discutable* signifie 'qui peut être discuté' » (Nyrop, *loc. cit.*).

52

– Pour ce qui est du sens, grammairiens et lexicographes s'accordent à parler de « possibilité passive », étant entendu que « dans les verbes intransitifs, le suffixe *-able* indique et ne peut indiquer qu'une possibilité active : *convenable*, qui peut convenir ; *périssable*, qui peut périr [...] » (Darmesteter, *op. cit.*, p. 55). On emploie aussi parfois les termes de « sens objectif » et de « sens subjectif » au lieu de *sens passif* et *sens actif*, ce qui permet de parler de « sens circonstanciel » dans des exemples comme *piste skiable* ou *jour ouvrable* (Hammar, 1942). Enfin, on reconnaît souvent, implicitement ou explicitement, que la modalité en cause n'est pas toujours la possibilité, que ce peut être l'obligation (*adorable* : 'qui doit être adoré, digne d'être adoré'), et que toute modalité peut être absente (cf. *équitable* ou *raisonnable*).

Enquête sur les dérivés en -able

Ces données admises par tous ont donné lieu à deux analyses linguistiques. La première, défendue par Dubois (1969 : 123) est syntaxique. Elle voit dans les dérivés en *-able* des relatives modalisées réduites (cf. *infra* § 3.1). La seconde, proposée par Fradin (2003), considère en particulier que la suffixation en *-able* obéit sur le plan sémantique à une règle qui porte sur les structures argumentales des verbes bases (cf. *infra* § 4.1).

2.2. Recherche de nouvelles données

Notre enquête a été réalisée sur corpus en collectant les adjectifs en contexte. Il ne s'agit pas exactement d'une étude linguistique sur corpus au sens de Habert & al. (1997) dans la mesure où les données sont issues d'Internet qui ne présente pas les caractéristiques d'un corpus classique. Internet est parfaitement adapté à la tâche que nous nous sommes assignée : l'utilisation de corpus plus « standard » est d'abord destinée à l'étude comparative de phénomènes linguistiques, comme les différences dans la productivité des procédés morphologiques (Dal 2003) ou les variations sémantiques d'un même affixe en fonction du type des documents, ou de la période. Pour une étude générale d'un mode de formation comme la suffixation en *-able*, il n'est pas envisageable de se limiter à un corpus dont le contenu et les paramètres sont fixés une fois pour toutes, car ce corpus ne pourrait pas contenir suffisamment d'occurrences des « exceptions » et des dérivés « marginaux » qui sont pour nous cruciaux. La taille d'Internet ne permet pas de l'explorer en totalité : on ne peut y avoir accès que par l'intermédiaire de moteurs de recherche comme Google™ ou AltaVista™. Nous avons donc utilisé pour ce faire un outil informatique, Webaffix, conçu par L. Tanguy et N. Hathout, qui automatise l'interrogation des moteurs de recherche. Cette méthode, comme on le verra dans le paragraphe suivant, permet de construire des dérivés en *-able* à partir de bases connues et d'en collecter les attestations, mais aussi, de façon inductive, de repérer des nouvelles formes se terminant par le suffixe graphémique *-able*.

2.2.1. Webaffix

Webaffix est destiné à la création ou la complétion semi-automatique de lexiques par des formes nouvelles dérivées morphologiquement. Il propose deux modes de recherche. La première exploite un lexique existant ou une base de données morphologiques pour générer une liste de formes candidates au moyen du composant de prédiction morphologique (à savoir, dans le cas présent, des formes d'adjectifs en *-able* « plausibles » dérivés à partir de bases verbales d'une part et nominales d'autre part), puis utilise le méta-moteur pour rechercher sur Internet des attestations de ces formes. La seconde utilise le module de recherche par suffixe pour repérer sur le Web des formes qui correspondent à un schéma donné (en l'occurrence, celles qui finissent par *-able*), sans aucune contrainte sur la base.

Webaffix permet d'exploiter les éventuelles ressources lexicales dont dispose déjà l'utilisateur qui peuvent être des listes de formes (comme par exemple celles qui sont fournies dans les différentes distributions Linux), des lexiques flexionnels (comme les lexiques ABU⁵, *Multext*⁶ ou *TLFnome*⁷) ou des bases de données morphologiques.

Un des problèmes majeurs de toute approche linguistique sur Internet est le manque de fiabilité des sources. Webaffix dispose, à cet effet, d'un ensemble de filtres permettant d'éliminer la plus grande partie possible du bruit généré (noms propres, fautes d'orthographe, etc.). Il faut par ailleurs garder à l'esprit que l'exploration du Web par Webaffix ne peut être complète. Ainsi les modules de recherche par suffixe et le méta-moteur ne considèrent pour chaque requête que les 20 premières pages Web proposées par le moteur de recherche⁸. Webaffix est de ce fait fortement sensible aux phénomènes de fréquences : les adjectifs les plus fréquents sont classés en premier ; pour chaque adjectif, les emplois et les collocations les plus fréquentes le sont aussi. Un grand nombre de faits marginaux pertinents pour notre étude ne peuvent ainsi être observés au moyen de ces outils. Signalons également la très forte incidence du moteur de recherche appelé par Webaffix : on constate en effet des variations importantes dans le nombre des pages indexées par les différents moteurs. Ainsi plusieurs adjectifs générés à partir de noms n'ont pas été trouvés par le méta-moteur qui utilise AltaVista⁹ alors qu'une interrogation manuelle de Google¹⁰ (*i.e.* au moyen d'un navigateur) en fournit plusieurs attestations.

2.2.2. Les opérations de collecte

Webaffix a été utilisé dans notre enquête de façon intensive. Nous avons ainsi constitué une base de données de plus 5 000 adjectifs, alors que les études antérieures sont basées sur des corpus de l'ordre de 1 500 adjectifs. Nous disposons par ailleurs pour chaque adjectif d'un ensemble de contextes qui précisent leurs interprétations. Lors de la collecte, nous avons considéré comme connus les 1 641 adjectifs en *-able* et *-ible* décrits dans le *T.L.F.* et le

⁵ <http://abu.cnam.fr>

⁶ <http://www.lpl.univ-aix.fr/projects/multext>

⁷ *TLFnome* est un lexique de formes fléchies construit à l'INaLF (CNRS, USR 705, aujourd'hui ATILF, CNRS & U. Nancy 2, UMR 7118) par J. Maucourt et M. Papin, à partir de la nomenclature du *Trésor de la Langue Française (T.L.F.)*.

⁸ Il s'agit d'un paramètre qui peut être modifié par l'utilisateur. Le nombre de 20 pages est un compromis entre la complétude des résultats et le temps de traitement des requêtes.

⁹ <http://www.altavista.com>

¹⁰ <http://www.google.fr>

Enquête sur les dérivés en -able

Robert Électronique. Ces adjectifs sont exclus des recherches effectuées par Webaffix.

La première collecte a été réalisée au moyen du module de recherche par suffixe. Cette fonctionnalité permet de rechercher sur Internet des formes dérivées de bases non répertoriées. C'est notamment le cas de lexèmes appartenant à des registres techniques (comme *wapisable*¹¹). Le principe en est simple : il consiste à interroger automatiquement un moteur de recherche généraliste sur Internet afin de repérer toutes les formes (graphémiques dans une première approximation) nouvelles se terminant par le suffixe. La première phase de cette recherche est la déclinaison des patrons en sous-requêtes. Cette étape est nécessitée par une contrainte inhérente au moteur de recherche (AltaVista) que nous utilisons¹² : l'opérateur d'interrogation par troncature impose de préciser au moins trois caractères à l'initiale du mot. Pour le suffixe *-able*, on ne peut soumettre directement une requête “*able”¹³, mais on doit la décliner en “aba*able”, “abb*able”, ..., “zyt*able”. La collecte a été réalisée successivement pour les formes au singulier et au pluriel (*-ables*). Les trigrammes initiaux ont été limités aux 3 500 séquences qui se trouvent à l'initiale des entrées de notre lexique de référence. Ce lexique (flexionnel) comprend trois parties : *TLFnome* qui a été construit à partir de la nomenclature du *T.L.F.* ; *TLFindex* qui l'a été à partir de son index ; la nomenclature du *Robert Électronique (nRE)*. L'ensemble contient 750 000 entrées pour 125 000 lemmes. Les autres phases de recherche sont :

1. le filtrage des formes déjà connues c'est-à-dire, présentes dans le lexique de référence ;
2. l'analyse des résultats d'AltaVista. Il s'agit de rechercher les formes qui correspondent au patron dans les pages proposées. En effet, AltaVista ne donne pas cette information (il fournit uniquement l'URL de la page), et il faut retrouver la forme exacte dans ces pages ;
3. la vérification orthographique effectuée en comparant par quelques heuristiques les formes candidates avec celles d'un lexique de référence, et en cherchant différentes sources d'erreurs ;

¹¹ *Wapisable* est construit sur *wapiser*, qui provient lui-même du sigle anglo-saxon *WAP* désignant le protocole d'accès au Web par un téléphone portable. Un site Web est donc *wapisable* s'il peut être transformé de façon qu'il se plie aux exigences de ce protocole.

¹² Il est à noter que le choix du moteur s'est d'ailleurs fait sur cette possibilité, la grande majorité des moteurs de recherche du Web ne proposant aucune possibilité d'interrogation par troncature. Parmi les deux seuls qui le proposent (*AltaVista* et *NorthernLight™*), le premier impose de préciser les trois premiers caractères des formes tronquées, et le second quatre.

¹³ L'étoile représente une chaîne de caractère quelconque.

4. la vérification de la segmentation des mots pour détecter les mots collés ou mal découpés ;
5. la vérification de la langue qui permet de repérer les pages en langues étrangères ou celles dans lesquelles la forme recherchée apparaît dans un segment de texte qui n'est pas en français.
6. le filtrage de certains emplois spécifiques à Internet comme les segments de code informatique, les URL, les adresses mail...

La première collecte a permis de trouver près de 2 000 formes nouvelles dont un petit nombre constituent des erreurs.

Deux autres collectes ont ensuite été réalisées en utilisant le module de prédiction morphologique et le méta-moteur pour rechercher des formes nouvelles générées à partir de bases connues, en l'occurrence les verbes et les noms. Si les bases privilégiées des adjectifs en *-able* sont les verbes quelques-uns sont cependant formés sur des noms. Nous avons donc généré systématiquement des dérivés en *-able* pour tous les lemmes verbaux et nominaux de notre lexique de référence. Les formes des lexèmes suffixés sont calculées par une méthode « inductive » qui utilise le lexique flexionnel pour apprendre des relations d'affixation graphémique (Hathout & al. 2002). Pour les bases verbales, nous nous sommes appuyés sur la description de Plénat (1988), qui observe que les adjectifs en *-able* peuvent être construits de façon très régulière à partir des participes présents des verbes correspondants. Nous avons donc construit un ensemble de schémas de suffixation qui permettent d'apparier les adjectifs en *-able* du lexique avec les participes présents. Ces adjectifs ont ensuite été mis en correspondance avec les formes à l'infinitif de ces verbes (c'est-à-dire leurs lemmes). L'appariement obtenu étant quasi-parfait, nous nous en sommes servis comme d'une base de données pour extraire des schémas de suffixation en *-able* que nous avons appliqués aux 10 343 verbes du lexique de référence ; 8 313 formes adjectivales plausibles absentes du lexique de référence ont ainsi été générées. Chacune d'elles a donné lieu à une requête booléenne pour rechercher sur le Web l'adjectif au singulier, au pluriel, avec ou sans préfixation par *in-* ou par l'un de ses allomorphes. Un certain nombre de ces adjectifs n'apparaissent en effet que sous la forme préfixée comme *inadmettable, incrachable, inruinable, inshootable...* C'est ainsi que nous avons obtenu, par exemple, pour les verbes *continuer* et *régir* les requêtes suivantes :

```
(continuable OR continuables OR incontinuable OR  
incontinuales)
```

```
(régissable OR régissables OR inrégissable OR  
inrégissables OR irrégissable OR irrégissables)
```


Enquête sur les dérivés en -able

Ces requêtes sont traitées par le méta-moteur de Webaffix, qui fait exécuter la recherche par un moteur de recherche générique du Web (AltaVista) puis en vérifie les résultats. Les vérifications effectuées sont identiques à celles qui ont été présentées dans le paragraphe précédent. Pour les verbes, sur les 8 313 requêtes soumises au méta-moteur, 1 145 ont donné des résultats, c'est-à-dire qu'elles ont permis de retrouver des attestations des formes générées. Au total, 1 117 formes nouvelles ont ainsi été collectées¹⁴.

Une collecte similaire a été réalisée pour des adjectifs générés à partir de bases nominales : (1) apprentissage de schémas de suffixation permettant de dériver des formes adjectivales en *-able* à partir de noms ; (2) application de ces schémas à l'ensemble des noms du lexique de référence. 66 161 formes ont été générées. Chacune a donné lieu à une requête. Nous avons ainsi collecté 2 528 adjectifs absents du lexique de référence. Naturellement, une partie de ces adjectifs (ceux qui ont été générés à partir de noms déverbaux ou en relation de conversion avec un verbe) sont identiques à ceux qui ont été produits à partir des verbes.

Webaffix a également été utilisé pour rechercher des adjectifs en *-able* dont les noms recteurs sont des noms de lieu ou de temps. Un petit nombre de noms ces deux catégories ont été choisis (*surface, zone, parcours, rivière... ; printemps, soirée, minute, période...*) pour former des requêtes du type "zone *able". L'objectif n'est pas ici de trouver des formes supplémentaires, mais plutôt d'augmenter le nombre d'attestations de l'emploi « circonstanciel » des adjectifs en *-able* (cf. § 4.2).

2.3. Bilan quantitatif et qualitatif

D'un point de vue numérique, ces opérations de collecte ont permis de tripler la taille de la liste d'adjectifs initialement constituée sur la base des dictionnaires. Comme nous l'avons vu, chaque entrée de cette nouvelle liste est associée à un ou plusieurs contextes d'apparition, ce qui en facilite l'interprétation.

Qualitativement, les formes nouvelles peuvent se ranger dans plusieurs catégories, en corrélation avec les types de textes présents sur le Web. Si certains dérivés appartiennent désormais au vocabulaire courant (*exonérable, sélectionnable*, etc.), d'autres relèvent évidemment de lexiques techniques, principalement liés à l'informatique ou aux sciences de la vie, domaines dont la présence est prédominante sur le Web (*wapisable, tyrosinable*, etc.), et d'autres encore sont des créations éphémères, bien souvent dans un contexte populaire, ou à visée comique (*bordélisable, cornemusable, santa-barbarisable*, etc.).

¹⁴ La différence provient du fait que certaines formes construites sont identiques alors qu'elles proviennent de verbes différents. C'est, par exemple, le cas de *recouvrable*, construit sur *recouvrir* ou *recouvrer*.

Au vu de ces derniers exemples, on voit la distance qui semble séparer ces données de celles des lexicographes. Nous insistons à ce propos sur la stabilité que présentent malgré tout ces nouvelles attestations. Leur statut de « bonnes » données (*i.e.* acceptables pour une telle étude) provient tant de cette régularité que de l'intuition des linguistes qui les analysent. Notons au passage que la fréquence de ces formes n'est pas un critère acceptable : le pseudo-corpus Web ne garantit pas qu'une fréquence élevée pour une forme corresponde à un usage répandu et ce, à cause de phénomènes bien spécifiques (documents dupliqués, citations, migrations de sites et indexations séparées dans le temps, absence d'identification de l'auteur, etc.). De la même façon, les grands dictionnaires de langue enregistrent nombre de mots forgés par des auteurs littéraires et qui n'ont jamais été repris ailleurs. La seule différence entre ces mots et ceux qui sont collectés sur le Web est que les premiers sont signés de noms prestigieux tandis que les seconds émanent d'inconnus. Ce qui n'est pas un critère linguistique suffisant.

De façon moins évidente, il en va de même de l'origine géographique de ces formes. Par exemple, *marchable* (pour une distance que l'on peut raisonnablement effectuer à pied) semble n'apparaître que dans des documents trouvés sur des sites québécois.

Ces données peuvent par contre être discutables sous un autre angle, celui de l'influence d'autres langues. C'est notamment le cas de l'anglais pour le suffixe *-able*, dont on a pu détecter la trace dans certaines formations. Les raisons de cette contamination sont diverses : elle peut être intégrée culturellement par le locuteur (phénomène qui semble plus répandu au Québec), mais aussi provenir de traduction de textes en anglais par des moyens automatiques ou approximatifs. Certains aspects de ce problème seront plus précisément discutés en § 7.1.

Quoi qu'il en soit de ces questions, les données nouvelles fournies par l'enquête suffisent à remettre en question la description traditionnelle.

3. Les adjectifs en *-able*, la transitivité et le passif

L'idée d'un lien entre les adjectifs en *-able* et les verbes transitifs est ancienne. Le passif sert souvent de chaînon ou d'étape intermédiaire entre ces deux classes de formes. On trouve déjà cette idée au XVI^e siècle chez Meigret¹⁵. Elle a été reprise et formalisée par les modernes, en particulier par Dubois, mais aussi par d'autres. Ce type d'analyse se heurte au fait que, contrairement à ce qu'on pourrait croire, *-able* peut être suffixé à des verbes

¹⁵ Cf. « Or en et il des adjectifs en diverses terminézons, e me^mes verbaos en able, e ible : come amable, possible, qui signifiet pouuoer e^tre ou dine d'etre, ce qe leur verbe passif sinifie : comme hom' amable, qui et dine d'etr' eymé. Si aosi il' descendet de' verbes neutres, qi n'ont point de passif, ils sinifiet puissance d'acçion : come nuizable, qi peut nuire : [...] ». Meigret, *Le tretté de la grammaere françoese*, 1550, cité dans Hammar (1942, p. 180).

impassivables ou même à des noms et au fait qu'à l'inverse, tous les verbes passivables ne donnent pas un dérivé en *-able*. Dans la présente section, après avoir rappelé les analyses de Dubois et les critiques qu'elles ont suscitées, nous nous contenterons de donner une première idée de la productivité de ce mode de formation sur des bases verbales intransitives en fournissant des exemples de cas où le nom recteur correspond soit à un sujet syntaxique, soit à un complément prépositionnel.

3.1. Les analyses de Dubois

Dans ses premiers travaux, Dubois (1962 : 52) considère que les dérivés en *-able* font partie du paradigme du verbe, plus précisément du verbe transitif « car *-able* a pris la seule fonction passive de « qui peut être » (*repérable* = qui peut être repéré), alors qu'il avait connu la fonction active (*convenable* = qui peut convenir) ». Quelques années plus tard, Dubois (1969 : 123 *sqq.*), dérive les adjectifs en *-able* déverbaux par une série de transformations syntaxiques s'appliquant à une relative au passif modalisée par *pouvoir* :

[...] lorsque la modalité intéresse la relative apposée, la transformation passive est obligatoire :

Cette viande est cette viande qui peut être mangée.

Le suffixe *-ble* efface la modalité *pouvoir* ; on applique à l'infinitif *être* la règle d'effacement avec un adjectif (ex. : *je crois ceci possible* ; *je le crois malade*).

Il y a ensuite permutation de *-ble*, d'abord préfixé, après le participe [...]

Selon l'auteur, cette explication a le mérite de rendre compte du fait que les restrictions de sélection qui pèsent sur le nom recteur du dérivé en *-able* seraient les mêmes que celles qui pèsent sur celui du participe passé passif (cf. *une faute punissable* et *une faute punie*).

Elle rendrait compte aussi du fait que les verbes intransitifs, « qui se comportent comme des passifs », ont des formes en *-able* (cf. *durable*, *convenable*, etc.). Le texte, cependant, n'explicite pas ce point. Il n'est pas dit si *-able* continue d'être productif dans son sens « actif » et le lecteur est tenu dans l'ignorance de l'analogie structurale qui autoriserait l'application des transformations au verbe intransitif. Dubois (*op. cit.* : 124), cependant, relève que cette possibilité n'existe que pour des verbes intransitifs à sujet inanimé. Les verbes intransitifs à sujet animé ne donnent pas de dérivés en *-able* (cf. **venable* 'qui peut venir', **courageable* 'qui peut courir'), alors que le nom recteur issu d'un objet direct et non d'un sujet peut être indifféremment animé ou inanimé (cf. *une maladie guérissable* et *un malade guérissable*¹⁶). Enfin, Dubois (*ibid.*) rapporte les dérivés en *-able* issus de verbes

¹⁶ Exemple malheureux, puisque ces deux emplois de *guérissable* pourraient aussi être rapportés à des emplois intransitifs de *guérir* (cf. *la maladie guérit*, *le malade guérit*).

habituellement intransitifs aux emplois transitifs et passifs de ces verbes (cf. *une piste skiable* = 'qui peut être skiée'¹⁷¹⁸).

Cette hypothèse d'un lien étroit entre la transitivité et les dérivés en *-able* n'est pas le fait du seul Dubois ou des partisans d'une approche transformationnelle du lexique. Dell (1970, pp. 154 *sqq.*, 1979, pp. 198-199), par exemple, dont l'approche est morphologique et non syntaxique, propose une « transposition » qui, du point de vue syntaxique, associe un verbe transitif à un adjectif prédicatif ; il précise aussi, dans la partie sémantique de l'opération, que la relation de sens entre la base et le dérivé est comme celle de 'X' à 'que l'on peut X' et que le dérivé impose à son nom recteur un ensemble de restrictions identiques à celles que le verbe de base impose à son objet. La description de Dell est plus explicite et plus prudente que celle de Dubois ; en outre, elle n'est donnée qu'à titre d'exemple de transposition et n'engage guère son auteur sur la description de *-able*. Mais, dans un cas comme dans l'autre, la grammaire est censée imposer une contrainte syntaxique à l'*input* du processus — lui-même syntaxique ou morphologique suivant les auteurs — responsable de la création des dérivés en *-able*.

3.2. Les critiques de Danielle Leeman

Fait assez rare pour être cité, les hypothèses de Dubois ont été systématiquement mises à l'épreuve des faits par D. Leeman et S. Meleuc, qui les ont confrontées aux tables du LADL (cf. Leeman & Meleuc 1990). Cet examen est très loin d'être entièrement négatif. Meleuc, par exemple, trouve plus de 95% de verbes donnant des dérivés en *-able* parmi les 1 462 verbes transitifs analysés dans Boons, Guillet & Leclère (1976) ; et la classe 32 NM (*coûter, peser, comporter, empester, titrer, valoir*, etc.), la seule dont les membres sont rétifs à cette dérivation, réunit précisément des verbes impassivables (cf. *Le livre coûte trois euros, *Trois euros sont coûtés (par le livre), *Trois euros sont coûtés (par le livre)*). Cependant, dans le même article, D. Leeman se montre plus sceptique et estime par exemple que seuls un tiers des verbes réunis dans la classe 4 de Gross (1975) — c'est-à-dire les

¹⁷ Le verbe *skier* a également des emplois transitifs comme dans : ... *ché] Moi j'ai jamais skié cette piste, mais le principe n'est pas nouveau: zéro-risque pour chaque skieur sur chaque piste!*
www.skipass.com/ubbvf/Forum1/HTML/001859.html

¹⁸ Au mépris de toute vraisemblance, Dubois & Dubois-Charlier (1999 : 88 *sqq.*) étendent l'explication par le passif aux verbes transitifs indirects, qui pourraient, selon eux, être traités comme les transitifs directs (exemple : « On peut résister à cette dictature. → Cette dictature peut être résistée (à). → Cette dictature est résistible. »). Si l'on veut bien admettre en outre, comme les auteurs, l'existence de verbes « potentiels » ou « implicites » comme *corvéer, ministrer, arer* ou *poter*, même les dérivés dénominaux (comme *corvéable* et *ministrable*) et les emprunts au latin (comme *arable* ou *potable*) trouvent une explication par la réduction d'une relative, passive la plupart du temps.

Enquête sur les dérivés en -able

verbes dits « psychologiques », comme *agacer*, *amuser* ou *chagriner* — sont susceptibles de donner un adjectif en -able.

D. Leeman (dans Leeman & Meleuc 1990), puis Anscombe & Leeman (1994) ont développé deux séries d'arguments plus généraux contre le rapprochement des adjectifs en -able avec le passif. D'un point de vue sémantique, d'abord, la paraphrase passive est trop pauvre, en ce que la propriété dénotée par l'adjectif en -able a le plus souvent le pouvoir de discriminer une classe d'objets et qu'elle opère fréquemment cette discrimination à partir du stéréotype de l'entité qualifiée : un rasoir jetable n'est pas simplement un rasoir qui peut être jeté, puisque tous les rasoirs peuvent l'être ; c'est un rasoir dont le prix modique permet le remplacement (au lieu qu'on ne changeait que la lame des modèles antérieurs, ou qu'on l'affûtait), ce que la paraphrase 'qui peut être jeté' ne dit absolument pas. D'un simple point de vue distributionnel ensuite, il n'est pas vrai que tous les verbes passivables puissent donner des adjectifs en -able, ni, inversement, que tous les adjectifs en -able dérivent de verbes passivables. Ainsi, selon Danielle Leeman, *craindre* ou *interdire* ne donnent-ils apparemment pas de dérivés en -able et l'on peut très bien employer *atterrissable* (dans *un terrain atterrissable*) sans que *atterrir* ait d'emplois passifs¹⁹. Au cours de cet article, nous serons amenés à citer un grand nombre d'exemples illustrant le fait que le nom recteur du dérivé en -able ne correspond pas nécessairement à un objet direct.

3.3. Noms recteurs et sujets

La plupart des auteurs s'accordent à penser que le sens dit « actif » de certains dérivés en -able n'est qu'une relique de temps plus anciens et que ces dérivés sont tout au plus passibles d'une règle sémantique mineure²⁰. Notre enquête nous enseigne au contraire que le sens « actif » ou « subjectif » des dérivés en -able n'est nullement le fait de quelques rescapés de la grande épuration classique. Nous avons trouvé par exemple :

¹⁹ Les intuitions de Danielle Leeman paraissent plutôt fiables : Google ne nous a fourni aucun exemple de *interdisable*, *interdisible*, *interdicible* ou *interdictible*, ni de *craignable* ; en revanche nous avons trouvé plus de cinquante attestations de *atterrissable*. Mais certains locuteurs sont prêts à accepter *interdisable* et *craignable*.

²⁰ C'est le cas, par exemple, de Corbin (1987, pp. 374 *sqq.*), qui ne relève qu'une petite cinquantaine d'adjectifs de ce type dans le lexique rassemblé par les dictionnaires. Ces adjectifs, en outre, seraient tous ou presque susceptibles de prendre le sens « passif » (*i.e.* d'admettre pour nom recteur un complément du verbe) du moins quand celui-ci en prend un, alors que les dérivés « dont le sens attesté n'est que "passif" ne peuvent pas prendre le sens "actif" ».

Le terme de proche s'entend par les **personnes non adhérentes** à l'AGPM et qui bénéficient du parrainage préalable d'un adhérent de l'AGPM [...] www.agpm.fr/pdf/0040713.pdf

D'une manière générale, la sensibilité au gel d'une pâte de ciment est étroitement liée à la **quantité d'eau "gelable"**. www.gci.usherb.ca/rgagne/pdf/Chap2_3c.pdf

"Le **grand cornu** il est **inmouable**." <http://www.griffor.com/citations.php?count=100>

Doucement, Oliv. Je pense que la **syphilis tertiaire** est peu **tombable** [*scil.* 'au concours'] et le syndrome pied-main comme équivalent de crise vaso-occlusive non plus, non? www.blouse-brothers.org/forums/viewthread.php?tid=2237

[...] (mais attention: coller d'aplomb en suivant impeccablement les indications de la notice, sinon vous risquez de vous retrouver avec un **engin "involable"**) [...] <http://perso.wanadoo.fr/jcd66/page2.htm>

Et encore : *inabdiquable* (Queen), *l'inadvenable*, *l'Inarrivable*, *bouillable* (pochette), *circulable* (marchandise, savoir, donnée), *crashable* (avion, machine), *coulable* (flotteur), *coulissable* (coté, vitre, panneau, moteur), *décollable* (masse), *déjantable* (pneu), *dépérissable* (corps), *disjonctable* (alimentation), *disparaisable* (option), *divagable* (géométrie), *expirable* (mot de passe, enregistrement), *égarable* (nom), *explosable* (machine), *infaillable* (méthode, mécanique), *fluctuable* (monnaie), *fonctionnable* (logiciel), *ingerçable* (céramique), *infiltrable* (eau), *karstifiable* (roche), *lassable* (jeu), *méritable* (personne), *mourable* (le grand cornu), *pantoufflable* (patron), *planchable* (élève), *plongeable* (U-boat), *improduisible* (événement), *réincarnable* (esprit), *résistable au froid* (poule), *restable sur place* (livre), *rimable* (bout), *roulable* (voiture), *sédimentable* (matière), *surnageable* (homme), *survivable* (force), *voyageable* (élève)²¹. Autrement dit, notre enquête multiplie environ par deux le nombre des dérivés « actifs » disponibles et montre que ce mode de formation n'est pas mort.

Notons que cette possibilité de prendre le sujet du verbe-base pour nom recteur existe non seulement pour des verbes strictement intransitifs (cf. *fluctuable*, *gelable*, *mourable*), mais aussi pour des verbes transitifs indirects ou à complément prépositionnel (cf. *adhérent*, *résistable*, *survivable*), ou même, mais rarement, pour des verbes transitifs directs (cf. *égarable*, *lassable*, *méritable*). Ainsi, non seulement la dérivation en *-able* n'est pas liée

²¹ Nous omettons ici les dérivés comme *auto-réglable*, *auto-régulable*, *auto-relevable*, etc. ; en revanche, nous incluons quelques dérivés de verbes réfléchis comme *crashable*, *ingerçable* ou *infiltrable* dans la mesure où le nom recteur de ces adjectifs semble correspondre au sujet de l'emploi réfléchi.

à la seule classe des verbes transitifs, mais encore l'interprétation « active » ou « passive » ne dépend pas strictement de la construction transitive ou intransitive du verbe de base. Certains dérivés ont les deux interprétations : *adhérable* peut signifier soit 'susceptible d'adhérer', soit comme on va le voir 'à quoi l'on peut adhérer', et *égarable* 'qui peut porter à confusion' ou 'susceptible d'être égaré'.

On notera aussi que certains des noms recteurs correspondant à des sujets renvoient à des êtres animés. Mais, dans la plupart des cas, ces noms [+animé] n'ont pas pour autant les propriétés d'Agents, ou en tout cas d'Agents typiques. Le cas de *mourable* est parfaitement clair, ceux de *pantouflable* et de *surnageable* le sont presque autant. Les *élèves voyageables* dont il est question devaient participer à un voyage accompagné où leur initiative ne dépassait pas celles de colis. Dans d'autres cas, il nous paraît assez probable que l'interprétation est factitive. Par exemple, le groupe musical Queen qualifié d'*inabdiquable* est dit dans le même passage *indétrônable*, ce qui suggère que *inabdiquable* signifie 'que l'on ne peut pas faire abdiquer' plutôt que 'qui ne peut pas abdiquer' ; de même peut-on interpréter *un élève planchable* comme 'un élève que le professeur peut faire plancher'²². Nous n'avons pas les moyens de démontrer que le nom recteur n'est jamais interprété comme l'Agent du procès, mais de bons indices existent dans ce sens. En particulier, l'observation traditionnelle voulant que le nom recteur de l'adjectif en *-able* soit en général ou bien un objet (animé ou inanimé) ou bien un sujet inanimé trouverait une explication dans cette impossibilité supposée des noms recteurs à remplir le rôle thématique d'Agent.

3.4. Noms recteurs et compléments indirects

Les linguistes et les lexicographes mentionnent peu souvent ou à peine le fait que certains adjectifs en *-able* sélectionnent comme nom recteur un nom correspondant au complément prépositionnel du verbe dont ils dérivent²³. La classe la mieux connue — à laquelle appartient *atterrissable* — est celle des dérivés de verbes de déplacement ou d'activité dont le nom recteur correspond à un complément de lieu comme *navigable* 'Où l'on peut naviguer' (T.L.F.), *skiable* 'Où l'on peut pratiquer le ski' (T.L.F.), *vivable* 'Où l'on peut vivre agréablement, commodément' (T.L.F.) ou *jouable* 'Où l'on

²² Noter que le sens factitif apparaît aussi avec des sujets inanimés : ainsi, *une pochette bouillable* peut être interprété comme 'une pochette que l'on peut faire bouillir'.

²³ Par exemple, sauf erreur de notre part, le T.L.F. ne mentionne sous l'article -ABLE, -IBLE, -UBLE que *remédiable* comme exemple où c'est l'objet indirect qui passe en position de nom recteur (alors qu'il décrit correctement *disponible*, *fiable*, *résistible*, *risible*, et bien d'autres adjectifs de ce type).

peut jouer' (T.L.F.). Mais le nom recteur peut correspondre à bien d'autres types de compléments. Par exemple :

- à des compléments en *à* : cf. *fiable* 'Vx, littér. Qui est digne de confiance' (T.L.F.) ou *résistible / résistant* 'Ce à quoi, à qui on peut résister' (T.L.F.) ;
- à des compléments en *de* : cf. *risible* 'Qui prête à rire, qui mérite qu'on en rie, qu'on s'en moque' (T.L.F.) ou *dispensable* 'Qui peut être évité ; dont on peut se dispenser [...], se passer' (T.L.F.) ;
- à des compléments en *avec* (accompagnement) : cf. *vivable* 'Qui est facile à vivre ; qui a bon caractère' (T.L.F.) ou l'obsolète *conversable* 'Avec qui on peut converser facilement, agréablement' (Ac. 1^{ère} éd.) ;
- à des compléments en *pour* (cause) : cf. *damnable* 'Qui peut attirer la damnation' (Ac.) ou *pendable* 'Dont l'auteur est passible de la pendaison' (T.L.F.).

Internet fournit un grand nombre d'exemples de ce genre non attestés dans notre lexique de référence. Pour reprendre la classification ci-dessus, nous y avons trouvé des noms recteurs correspondant à :

- Des compléments en *à*²⁴ :

C'est ainsi qu'il [*scil.* le Président Bouteflika] a décidé d'adhérer à tout ce qui est **adhérable**, au Commonwealth, à l'OMC, à la Communauté européenne, à l'Otan, [...] <http://www.elwatancom/journal/html/2002/10/23/derniere.htm>

N'y a-t-il rien d'**aspirable**, d'espérable au-delà, au-dessus du monde ? www.edition-grasset.fr/chapitres/ch_balmary.htm

Le **premier PC «parlable»**. On pourra maintenant causer à son ordinateur. www2.canoe.com/techno/nouvelles/archives/1996/09/1996_0926-162324.html

Les versions complètes des morceaux ne sont pas téléchargeables. Désolé mais c'est le seul moyen de ne pas se faire piquer des morceaux. Même quand on n'a pas la prétention d'être "**piquable**" ! <http://ceedjay.free.fr/sons.php3>

On a trouvé aussi des exemples de : *abonnable* (lettre, bulletin), *adjoignable* (nœud), *dérogeable* (droit, niveau minimum de sécurité, obligation), *inéchappable* (circularité [sic], préjugé, résultat), *enseignable*²⁵ (personne,

²⁴ Danielle Leeman nous communique l'exemple *Un achat inhésitable !* figurant dans une publicité pour ordinateur. L'exemple est particulièrement intéressant en ce que le nom recteur de l'adjectif ne correspond pas exactement au complément du verbe, lequel se construit avec l'infinitif (*hésiter à acheter*). Cet exemple montre bien quelles difficultés entraîne l'idée commune consistant à définir la dérivation comme une opération appliquée à un *input* phrastique.

²⁵ Il est vrai que l'on rencontre parfois encore le tour classique *enseigner quelqu'un*.

Enquête sur les dérivés en -able

Paul), *extorquable* (juif), *réfléchissable* (but), *renonçable* (relation), *irréplicable* (réplique), *inrépondable* (question), *survivable* (crash).

– Des compléments en *de* :

Soit tout risque de devenir sacré et impraticable. Soit tout devient profane, **usable et abusable**. rad2000.free.fr/glosds01.htm

Toute **perte** ou **dommage** encouru par le Propriétaire en raison de tels délais sera **dédommageable** aux frais de l'Entrepreneur. www.is.Mcgill.ca/phyres/Download/00300.doc

D'un **dévouement religieux doutable**, il [*scil.* l'Abbé de Choisy] a écrit *Le journal du voyage de Siam*. site.ifrance.com/deepblue/Thailande/Histhai.html

Et encore : *débarrassable* (personnage), *démissionnable* (poste), *démoulable* (pot), *désistable* (rendez-vous), *expulsable* (lieu), *imparlable* (blessure, honte), *jouissable* (monde, vérité), *méfiabable* (conseil), *réjouissable* (augmentation de l'espérance de vie).

– Des compléments en *sur*, en *pour* ou en *avec* :

À quelques sandwiches près, l'image qu'il offre n'est pas si éloignée de la réalité, à tout le moins de la **réalité** « **enquêttable** ». www.homme-moderne.org/plpl/10207/41.html

C'est pourquoi la **démarche islamiste** "est théoriquement **plaidable**". www.archipress.org/ts66/forum.htm

[...] (le **personnage de rêve** résistait systématiquement, ou il disparaissait, ou se transformait soit en une vieille soit en un bébé, bref, il devenait **inforriquable**) [...] <http://florence.ghibellini.free.fr/revelucidej/Dib1.html>

On a trouvé aussi : *boursicotable* (filiale), *cliquable* (image), *délibérable* (échec, étudiant), *enchérissable* (main), *inflirtable* (danseur), *investissable* (plan épargne), *interopérable* (KDE), *philosophable* (ce).

Les puristes s'offusqueront peut-être. Mais le fait est que cette trentaine d'exemples nouveaux sont parfaitement interprétables ; nous pensons que peu de locuteurs les remarqueraient. Nous nous en tenons ci-dessus à des exemples où le complément prépositionnel a le plus souvent des chances de pouvoir être interprété comme un argument ; nous verrons plus bas que ce n'est pas toujours le cas et les noms recteurs correspondent parfois même à des circonstants.

Nous soupçonnons que, si l'on avait reconnu cette possibilité qu'ont les noms recteurs de correspondre à des compléments prépositionnels, certains ponts-aux-ânes de la description des adjectifs en *-able* ne seraient pas si fréquentés. Innombrables sont les auteurs qui signalent qu'*une lettre aimable*

n'est pas 'une lettre qui mérite d'être aimée'. Cela est vrai. Mais c'est une lettre tournée en sorte qu'elle vaut de l'amour à son auteur : on aime celui-ci **pour sa lettre**²⁶. Il est de fait aussi qu'une *défaite honorable* n'est pas 'une défaite qui mérite d'être honorée' ; mais on peut honorer **pour elle** (ou en dépit d'elle) celui qui l'a subie. De même, le *T.L.F.* (s.v. *impensable*) note que « Qq. dict. rejettent aussi [le mot *impensable*] au nom de la logique : alors que l'on conçoit quelque chose (d'où l'adj. *inconcevable*), on ne pense pas quelque chose à quelque chose, d'où, croit-on, l'illogisme de la construction. » La logique dont il est question est évidemment fondée sur la prémisse que le nom recteur d'un adjectif en *-able* correspond à l'objet direct du verbe-base. Mais *une solution de ce genre est impensable* correspond peut-être à *on ne peut pas penser à une solution de ce genre*²⁷. Les locuteurs ordinaires ne remarquent pas ces emplois de *aimable*, *honorable* ou *impensable* et ils n'ont pas tort.

4. Les limites d'une analyse basée sur les structures argumentales

Dans un ouvrage qui vient de paraître, Bernard Fradin associe la possibilité pour un verbe de donner un dérivé en *-able* à la nature des arguments que ce verbe admet. Dans cette section, nous discutons certaines des propositions de Fradin, puis nous présentons un ensemble de données qui échappent à son analyse.

4.1. L'analyse de Fradin (2003)

Fradin (2003 : 267 *sqq*) soutient que les propriétés qu'un verbe doit satisfaire pour servir de base à un adjectif en *-able* résident dans sa structure argumentale. Selon lui, le nom recteur du dérivé correspond à l'un des éléments de cette structure et n'admet comme correspondant que des arguments occupant certains rôles thématiques à l'exclusion des autres. En schématisant beaucoup, les conclusions de Fradin peuvent être résumées comme suit :

²⁶ B. Fradin nous fait remarquer que cette explication pourrait aussi être avancée quand *aimable* s'applique à un humain et signifie 'qui cherche à plaire' : on aime un homme aimable pour son comportement général, pour lui-même ; dans ce cas, le nom recteur serait à la fois cause et patient. Il est concevable aussi de considérer *aimable* pris dans ce sens comme un dérivé « subjectif » : quelqu'un d'aimable serait alors quelqu'un qui éprouverait naturellement de la sympathie pour son prochain et serait de ce fait serviable et affable, quelqu'un de doué pour l'amitié en somme. Pour une étude de l'évolution du sens de ce dérivé en français, cf. Berlan (1980).

²⁷ L'expression *penser à l'impensable* est attestée. Il est vrai que *penser l'impensable* l'est aussi (avec l'emploi transitif de *penser* condamné par les détracteurs de *impensable*).

Enquête sur les dérivés en -able

- Le nom recteur du dérivé en *-able* ne peut normalement correspondre ni à un Agent ni à une Cible²⁸ ; il correspond le plus souvent à un Patient (cf. *lavable* ou *périssable*) ou à un Site (cf. *skiable*), les deux types d'arguments les moins agentifs ; ce sont là les deux seuls cas productifs.
- Les dérivés qui n'obéissent pas à ces contraintes ressortissent à des patrons non actifs ou bien constituent des cas d'espèce (cas par exemple des dérivés comme *épouvantable* ou *secourable* dont le nom recteur serait un Agent).
- Cette contrainte s'étend aux deux classes de dérivés dénominaux que reconnaît Fradin : ceux de la classe de *ministrable* sont associés à des prédicats verbaux du type 'devenir ministre' et prennent pour nom recteur un Patient ; ceux de la classe de *cyclable*, qui sont associés à des prédicats du type 'se déplacer à cycle sur ou dans', prennent pour nom recteur un Site.

On voit immédiatement l'intérêt de ces hypothèses, qui résolvent élégamment plusieurs des grands problèmes soulevés par les descriptions classiques : l'interdiction pesant sur les Agents et l'autorisation dont bénéficient les Patients expliquent que le nom recteur puisse correspondre à la fois à l'objet direct des verbes transitifs, qu'il soit inanimé ou animé, et aux sujets inanimés des verbes intransitifs. La description de Fradin prédit que cette dernière classe est productive, ce que corrobore notre enquête.

Le fait que le nom recteur puisse jouer le rôle de Site permet de rendre compte de la classe souvent citée des dérivés comme *skiable* ou *atterrissable*, sans qu'on ait à passer par une construction transitive dont la grammaticalité avec certains verbes est pour le moins douteuse. Enfin, le caractère négatif de la contrainte majeure [-Agent, -Cible] laisse espérer que les cas relativement marginaux où le nom recteur correspond à un sujet qui ne semble être ni Patient ni Site ou à un objet indirect trouveront à terme une description satisfaisante.

Un certain nombre de ces propositions peuvent être rediscutées à la lumière des dérivés mis au jour par notre enquête. La première est l'exclusion du rôle thématique de Cible des rôles que peut occuper le nom recteur. Les verbes de déplacement « à direction orientée inhérente » intransitifs (*monter, tomber, entrer, arriver, etc.*) et les verbes intransitifs exprimant « la manière du déplacement » (*naviguer, rouler, voler*) donnent des dérivés en *-able* prenant pour nom recteur le sujet du verbe, à condition que celui-ci, qui est sans doute une Cible, ne soit pas aussi un Agent. Cf. :

Voilà. 15 jours à ne plus savoir conduire, ne plus reconnaître ma **moto**. J'avais une moto lourde, quelconque, ce n'était plus la mienne, bruits de moteur horribles de moto malmenée. Je pourrais continuer. Une étrangère, des

²⁸ Dans un mouvement, la Cible est l'élément mobile tandis que le Site l'élément par rapport auquel le mouvement a lieu. Les définitions utilisées par Fradin sont celles de Davis & Koenig (2000).

sensations étrangères. Elle était devenue "**tombable**" et moi, je n'avais pas su la manier ce jour-là, et donc, les autres jours ?²⁹ <http://www.lerepairedesmotards.com/recits/mydreamy/retrouvailles.htm>

Après une minutieuse inspection et une évaluation concertée des risques, le Chef de l'Intervention (ADC Stockman) détermina que l'**avion** était **volable**, mais avec restrictions [...] users.swing.be/walmarch/mvb.htm

Fradin note d'ailleurs lui-même que les verbes indiquant une « relation de mouvement causé » (*lancer, enrrouler, tordre, etc.*) ont un objet qui est à la fois Patient et Cible et qu'ils donnent sans difficulté aucune des adjectifs en *-able*.

Nous ne partageons pas non plus le point de vue de Fradin sur la nécessité de distinguer une classe (improductive) d'adjectifs en *-able* dont le nom recteur soit analysable comme un Agent. Fradin (*op. cit.*, p. 271) considère comme tels *effroyable, épouvantable, honorable, rentable* et *secourable*. Cette caractérisation suppose que l'on reconnaisse comme Agents des entités causatrices non animées, ce qui est conforme aux positions de Davis & Koenig (*art. cit.*). Mais si l'on admet cette définition, il faut aussi admettre que la classe des dérivés en *-able* à nom recteur Agent est plus nombreuse et productive que ne le suggère Fradin. Elle comprend notamment des adjectifs construits sur des verbes de sentiment ou apparentés (cf. *une lettre aimable, une farce risible*), et des verbes de sanction (cf. *une défaite honorable, un crime pendable*). Elle comprend probablement aussi des dérivés dénominaux, comme *rentable* et, en synchronie du moins, *effroyable*, ou encore *préjudiciable* ou *dommageable*. Si, en revanche, la notion d'Agent ne renvoyait qu'à des êtres animés, on pourrait maintenir que le nom recteur ne doit pas être Agent³⁰.

Nous n'irons pas plus loin dans cette discussion, sinon pour noter que le statut d'argument de certains de ces « Agents » peut être mis en doute. Fradin ne considère que des cas où le nom recteur correspond ou semble correspondre à un sujet. Mais, si nos suggestions sont exactes, les noms recteurs « Agents » correspondent le plus souvent à des compléments et, fréquemment, à des compléments non essentiels. Nous sommes par exemple très loin d'être certains que dans *pendre un criminel pour son crime, crime*

²⁹ Pris dans son contexte, cet exemple nous paraît tout à fait acceptable. Resterait néanmoins à démontrer que *tomber* dans ce cas est un verbe de déplacement à direction orientée inhérente. Tous les exemples sont discutables et le plus souvent passibles d'interprétations multiples ; c'est leur accumulation et leur diversité qui lèvent le doute. Nous n'avons en ce qui concerne *tombable* aucune certitude de ce genre. Cet adjectif s'emploie assez fréquemment au sens de 'qui peut tomber à l'examen' (cf. l'exemple donné en 3.3.) ; mais *tomber* n'est plus alors un verbe de déplacement.

³⁰ En dépit peut-être de quelques exceptions comme *secourable* dans *un voisin secourable*, mais le sens de ce dérivé n'est pas clair pour nous.

doive être considéré comme un argument de *pendre*. C'est là pensons-nous, le point faible de la description de Fradin : l'origine des noms recteurs ne peut être restreinte à certains arguments du verbe de base. Deux autres catégories de noms recteurs d'adjectifs en *-able* sont présentes, assez massivement, dans notre corpus : des noms recteurs qui correspondent à des ajouts d'une part et des noms recteurs qui correspondent à des compléments de la tête d'arguments ou d'ajouts d'autre part.

4.2. Noms recteurs de lieu, de temps et autres circonstants

Le nom recteur correspond le plus souvent à un argument, mais il peut correspondre aussi à un complément circonstanciel non argumental (à un ajout). Rien, en fait, ne semble indiquer que la distinction argument *vs* ajout soit pertinente dans le choix qui est fait d'eux.

La distinction entre les groupes prépositionnels arguments et les autres n'est pas aisée à faire. Nous nous fonderons ici sur deux tests proposés par Bonami (1999) qui paraissent assez sûrs. Selon Bonami, les ajouts se distingueraient des arguments notamment en ce qu'ils peuvent apparaître en position préverbale après le sujet et en ce qu'ils peuvent compléter l'expression anaphorique *le faire* (si le verbe est processif). Ces critères, notons-le en passant, imposent de considérer que les noms recteurs locatifs de dérivés comme *skiable* correspondent à des ajouts et non à des arguments Sites (cf. *Priscilla, à Saint-Gervais, a skié comme une championne, mieux en tout cas qu'elle ne l'aurait fait à Tignes / Saint-Gervais est skiable, Tignes est inskiable*).

Les noms recteurs correspondant à un complément de lieu ou de temps argumental sont peu nombreux. Nous avons dans nos données quelques exemples assez plausibles de noms recteurs qui représentent le lieu final d'un mouvement (argument Site) avec *entrable* (répertoire), *emménageable* (maison, immeuble), *infiltrable* (sable), *rentrable* (SSID), *logeable* (coffre) ou encore *cliquable* (zone) 'sur lequel on peut cliquer' ou *zoomable* (carte) 'sur lequel on peut zoomer' et peut-être *amerrissable* (lac) et *atterrissable* (zone). Exemple :

Dès que l'**immeuble** a été **emménageable** un nombre incroyable d'entreprises liées au cinéma s'y sont installées : des bureaux de location, [...] www.vizitor.ru/fra/magazine/meetplace/2001155-1.html

Mais la plupart des compléments de lieu et de temps auxquels correspondent les noms recteurs sont des compléments « scéniques » dont la qualité d'ajout ne fait guère de doute.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que la majorité des verbes donnant lieu à des dérivés à recteurs locatifs ou temporels sont des verbes intransitifs. Les exemples les plus nombreux sont les adjectifs bâtis sur des verbes renvoyant à un mode de déplacement comme *navigable* ou *skiable* : *allable*

(glace) ‘praticable à pied’, *bougeable* (monde), *circulable* (toit), *errable* (lieu), *glissable* (patinoire), *godillable* (neige), *grimpable* (surface), *marchable* (sentier), *nageable* (falaise), *pagayable* (rivière), *patinable* (surface), *pédalable* (route), *piétonnable* (revêtement), *plongeable* (site), *ramable* (lac), *randonnable* (sommets), *roulable* (chemin), *insautable* (bosse), *skatable* (place), *surfable* (spot), *transitable* (réseau), *trottinable* (réseau), *vachable* (terrain) ‘où l’on peut se vacher, atterrir brutalement’, *voyageable* (globe), *windsurfable* (endroit). Il faut ranger dans la même catégorie les dérivés de verbes indiquant que l’on stationne à un endroit comme *bivouaquable* (endroit), *campable* (maison), *cohabitabile* (espace), *demeurable* (maison)³¹, *gîtable* (la maison des Français), *hivernable* (La Fenière), *mouillable* (coin) ‘où l’on peut mouiller (un bateau)’, *restable* (ce), *stationnable* (trottoir). On trouve également comme base de dérivés en *-able* des verbes intransitifs renvoyant à une activité comme *jouable* (terrain), *pâturable* (superficie), *vivable* (planète) ou *ouvrable* (jour). Parmi nos données, nous avons par exemple : *baignable* (eau), *brunchable* (endroit), *commerçable* (espace), *dansable* (espace), *indialogable* (lieu), *dînable* (endroit), *dormable* (lit), *golffable* (gazon), *mouchable* (parcours) ‘où l’on peut moucher, pêcher à la mouche’, *pataugeable* (domaine), *impissable* (Paris), *pleuvable* (forêt), *respirable* (société), *sardinable* (terrain) ‘où l’on peut sardiner, planter des sardines’, *travaillable* (studio). Voici un exemple, pris parmi mille autres :

Les pissotières d’antan marchaient mieux (et puaien plus) que les introuvables sanisettes dans l’**impissable Paris** d’aujourd’hui, [...] perso.club-internet.fr/bing/Humeurs/ile_du_massacre.htm

Les noms recteurs temporels se rencontrent avec ces mêmes catégories de dérivés. Nous avons dans nos données des *saisons canotables*, des *heures chassables*, des *années cotisables*, des *périodes navigables*, des *jours plaidables*, des *week-ends plongeables*, des *saisons skiabiles*, des *périodes insurfables*, des *jours travaillables* et des *journées volables* très analogues aux *jours ouvrables* de la langue courante.

On trouve également des dérivés en *-able* construits sur des verbes transitifs dont les noms recteurs correspondent sur le plan syntaxique à des ajouts locatifs ou temporels. Mais il s’agit de verbes susceptibles d’emplois absolus ou dont le complément d’objet est inférable, plus ou moins aisément, du contexte, comme *construire*, qui donne *constructible* ‘où l’on peut construire (des maisons)’. Dans nos données, nous avons ainsi des dérivés de verbes *aedificandi* : *bâtissable* (zone), *construisible* (terrain), *édifiable* (surface), *fondable* (horizon) ‘sur lequel on peut élever les fondations d’une maison’ et des verbes *venandi* : *chassable* (superficie), *chalutable* (zone),

³¹ Les compléments de lieu correspondant aux noms recteurs de *demeurable*, *gîtable* et *mouillable* peuvent être considérés comme des arguments.

Enquête sur les dérivés en -able

pêchable (domaine). On a aussi *garable* (quartier) 'où l'on peut garer (une voiture)' et *posable* (terrain) 'où l'on peut poser (son avion)', *inconduisible* (kilomètre) 'où l'on ne peut pas conduire (une voiture)', *écrivable* (fichier) 'où l'on peut écrire (des séquences de symboles)', *tournable* (décor) 'où l'on peut tourner (une scène de film)', *entreposable* (surface) 'où l'on peut entreposer (des marchandises)', *épardable* (surface) 'où l'on peut épandre (des engrais)', *cherchable* (archive) 'où l'on peut chercher (des fichiers)'. Pour ce qui est du temps, nous avons trouvé *périodes fécondables*. Un exemple parmi cent autres :

Quand nous trouvons un **décor naturel**, comme on ne peut pas l'amener en studio il faut le rendre **tournable** sur place [...] pce.com/trauner/filmographie/othello.html

Les locatifs et temporels scéniques ne sont pas les seules indications de lieu et de temps susceptibles d'être représentées par le nom recteur. Celui-ci peut également indiquer la distance ou la durée :

Les zones peu denses des villes ne pourraient subsister que si on y trouvait tout sur place, c'est à dire à **distance cyclable** ou **marchable** [...] <http://www.manicore.com/documentation/sobriete.html>

Cette dernière somme est calculée en divisant le salaire mensuel par le nombre d'**heures travaillables** dans le mois de mars 2000 [...] www.inspectiondutravail.pf/fiches/f_indemn.htm

Enfin, le nom recteur peut correspondre à des circonstances diverses que la grammaire scolaire rangeait habituellement sous les rubriques Cause ou Instrument, ou pour lesquelles on est bien en mal de trouver des dénominations convaincantes. Comme nous l'avons signalé en § 4.1, il est en particulier assez fréquent que le nom recteur renvoie à la cause d'un châtement, d'un sentiment, ou de ses manifestations. Exemples :

Sous le péristyle d'entrée de l'hôtel, la jeune malade s'allonge déceimment en sa chaise longue, un frère Patrick l'enveloppa bien de plaids, tandis que le portier galonné installe à sa gauche, avec une **gifiable obséquiosité**, un paravent. <http://www.laforgue.org/mora22.htm>

[...] pis finalement, c'est plus une **situation pleurable** quand j'y pense que quand ça arrive. 66.46.177.46/zerotom/archives/005804.php

On trouve ainsi dans nos données des *folies enfermables*, des *hérésies noyables*, des *chansons suicidables*, et des *crimes bandables*, des *films branlables*, des *sites web dégueulables*, des *poèmes gargarisables*, des *situations gerbables*, des *journaux rigolables*, des *logiciels vomissables*. Ces nouveautés sont de la même eau que les tours pendables ou les farces risibles

de la langue classique. Les noms recteurs de moyen sont à peu près aussi nombreux dans nos données. En voici un exemple, pris dans une table des matières :

[...] 4. Un faible pouvoir d'achat: a) Les retenues sur le salaire brut : le **revenu « cantinable »**; b) Le « cantinage », une nécessité 5) Un droit du travail inexistant [...] www.senat.fr/rap/r01-330/r01-330.html

On a de la même façon des *freins freinables*, des *rideaux guettables* ('à travers lesquels il est possible de guetter'), des *mouches pêchables*, des *tissus respirables*, et des *polyuréthanes transpirables*. A vrai dire, il s'agit parfois non pas d'un moyen, mais seulement d'un élément de la situation, comme une circonstance climatique ou une ambiance, qui favorise le procès³². On trouve ainsi, par exemple, des *vents planables*, des *conditions inskiables* et des *météos volables*, des *tempos indansables*, des *riffs pogotables*, des *variétés rockables* et des *musiques siestables*, cf. e.g. :

Cette fois-ci, le ton et l'esprit changent : c'est un disque exotique, aux senteurs hawaïennes (l'indolent et **siestable** "**Sacred island**", "Betty 'n' Dupree", "The new Hula blues" ou le monstrueux "The Calypsonians" !), enregistré à Hawaii, où les steel-guitars, les dobros et les ukuleles remplacent le bon vieil harmonica. www.sefronia.com/Recherche/Chronique.asp?AlbumID=405

Pour le moment, disons que ces nouvelles planches permettent aux débutants de pratiquer leurs manœuvres sur un flotteur plus stable; et aux plus avancés de faire du tourisme chez les riverains; et aux planchistes de l'âge d'or de continuer à pratiquer la voile dans des **vents** moins importants mais **planables**. www.apvm.ca/Documents/WindyScoop/WS1999-3_Oct.pdf

4.3. Les noms recteurs qui ne sont ni arguments ni ajouts

72

À côté des noms recteurs qui sont des ajouts circonstanciels, l'enquête a mis en évidence l'existence d'une seconde classe « marginale » également absente des descriptions modernes de la dérivation en *-able*. Il s'agit de noms recteurs qui ne correspondent ni à des arguments ni à des ajouts, mais à des compléments de la tête de syntagmes ayant ces fonctions. Considérez l'exemple suivant :

La compression évite que la taille de vos données grandisse hors de contrôle et vous aide à maintenir vos projets dans une **taille manipulable**. france.abox.com/productos.asp?pid=76

³² Ou qui, du moins, ne le contrarie pas, puisqu'on à même des *erreurs continuables* (*scil.* 'qui n'empêchent pas de continuer').

Enquête sur les dérivés en -able

Le nom recteur de l'adjectif *manipulable* ne correspond assurément à aucun des arguments figurant dans la structure argumentale de *manipuler*, ni bien sûr à l'Agent, ni au Patient non plus : ce n'est pas la taille des données qui est manipulée, mais les données elles-mêmes³³. D'ailleurs, le Patient du procès de manipulation (*projets*) figure déjà dans la phrase. *Taille* ne correspond pas non plus à quelque ajout circonstanciel que ce soit : il n'est ni Lieu, ni Temps, ni Instrument, ni rien d'autre. En fait, ce mot renvoie tout simplement à une propriété du Patient du procès. Employé dans l'équivalent phrastique de l'adjectif, il ne serait dans la dépendance directe ni du verbe ni de la phrase, mais dans la dépendance du nom tête du syntagme nominal objet (on aurait : *manipuler des projets d'une certaine taille*).

Cet exemple n'a rien d'extraordinaire. On en a trouvé plusieurs dans les données ramenées par Webaffix, et il a été aisé d'en forger d'autres, dont on pût vérifier la bonne conformation par des attestations :

La versatilité de Sikadur 42 Grout Pak Multi-Flo permet un ratio agrégat/résine de 6:1 pour une **consistance versable**, 5:1 pour une consistance autonivelante. www.sikacanada.com/.../03600_Coulis/CoulisABaseDeResineReactive/Sikadur42GroutPakMulti-Flo_F_03600.pdf

Les détendeurs sont des appareils destinés à réduire la haute pression de l'air contenu dans les bouteilles à une **pression respirable** par le plongeur. www.boutique-du-plongeur.com/fr/dept_6.html

La turbine de type Kaplan à pales variables fonctionne pour un **débit turbinable** de 8 m³ par seconde sous une hauteur de chute de 4,7 mètres. perso.wanadoo.fr/eb.ajena/menu3/AJC45.pdf

La société X décide d'acheter un terrain pour un montant de 37.000 EUR et d'y faire elle-même construire un hangar afin d'augmenter sa **surface entreposable**. www.sig.egss.ulg.ac.be/compta/CG2transp5_11a.PDF

Produits fabriqués sous **forme jetable** ou lame rechargeable. www.gestra71.com/Autres.htm

Le jeu de plate forme se jouera en vue du dessus : les déplacements se feront d'une case à une autre selon son **état** « **traversable** » ou non [...] insidejaws.free.fr/cdc.doc

En particulier, beaucoup d'enfants ont mentionné, pour chaque mélange, le **caractère buvable ou non buvable**. [...] www.chambery.grenoble.iufm.fr/home/physique/memoires/melangecm12/Bilanseance1.htm

³³ Selon nous, la taille des données est un élément qui participe, à part entière, à la réalisation de la manipulation des données. C'est à ce titre, qu'il peut figurer en position de nom recteur de *manipulable*.

Nabil Hathout, Marc Plénat & Ludovic Tanguy

Evolution des prix de Bintje, tout venant, vrac, départ, **qualité fritable**, hors TVA, en Belgique (FB/kg) (Source : Fiwap) mrw.wallonie.be/dga/Pomdt.pdf

Le long d'un canal ou d'une rivière, il est préférable de réduire la **largeur roulable** et de dégager un espace latéral [...] www.tourisme.Equipement.gouv.fr/POLITIQUE/territorial/choix%20techniques1.pdf

[...] base d'une action qui en 15 ans fera passer la **longueur "cyclable"** de l'agglomération de 12 à 147 km [...] www.ietcat.org/htmls/jornadas/pdfs/laville/texte_messelis.pdf

Les ingénieurs du canal ont augmenté le «mouillage» (la **profondeur navigable**) de la rivière en construisant une série de digues jumelées aux écluses [...] collections.ic.gc.ca/waterway/ov_fr/i/triver_f.htm

Vérification. faite, elle [*scil.* la toile] était accrochée en plein centre de l'exposition à une certaine **hauteur** difficilement **délogeable!**? www.f-v-m.net/fvmdelays/meart.htm

Ces autres exemples sont passibles des mêmes commentaires que le premier : on ne verse pas une consistance, mais on peut verser un mortier d'une certaine consistance ; on ne respire pas une pression, mais un air à une certaine pression ; on ne jette pas une forme, mais on peut jeter des produits sous une certaine forme. La propriété qui rend le procès possible peut être celle d'un argument, mais aussi celle d'un ajout (cf. la *profondeur navigable du canal*, qui correspond à *naviguer dans un canal d'une certaine profondeur*). Le nom recteur, d'autre part, peut sans doute renvoyer à d'autres propriétés que les propriétés physiques. Leeman (1992) et Anscombe & Leeman (1994) notent à juste titre que l'on dit couramment *un prix inabordable* alors qu'on ne peut pas dire *aborder un prix* ; mais le prix est une propriété de l'objet abordé métaphoriquement. Il y a un parallèle assez exact entre *une consistance / un mortier versable*, *une profondeur / un canal navigable*, etc. et *un prix / une robe abordable*. Il n'y a pas lieu de voir dans cet exemple une dérive du sens qui aille au-delà de la métaphore.

Dans un très grand nombre de cas, le nom recteur des dérivés en *-able* correspond à un argument du verbe de base. Mais notre enquête montre que les cas où il correspond à un complément non argumental ne sont nullement exceptionnels ou marginaux. Nous rejoignons ici la conclusion de Anscombe & Leeman (*art. cit.* p. 35) quand ils insistent sur le fait que « la conformité que décrit le suffixe n'est pas inscrite dans la valence du verbe de départ », mais nous parvenons à cette conclusion par d'autres chemins. Et nous sommes enclins à penser que malgré la diversité des sens attestés, la dérivation en *-able* est plus unitaire que ne le suggèrent ces auteurs.

5. Interprétations multiples

Il suit de la description ci-dessus que certains adjectifs dérivés en *-able* doivent être susceptibles de recevoir des interprétations multiples. Faute d'espace, nous ne développons ici que deux exemples (*navigable* et *pêchable*) parmi beaucoup d'autres. Cette multiplicité de sens observables ne nous conduit toutefois pas à remettre en cause le caractère unitaire du sens prédictible de la suffixation en *-able*.

5.1. Navigable

Prenons le cas de *navigable*. Les dictionnaires modernes (*Académie*, Littré, *T.L.F.*) donnent uniformément à cet adjectif le sens de 'Où l'on peut naviguer'. Ce sens « circonstanciel » est de fait celui que l'on rencontre le plus souvent, comme par exemple dans :

La colonie romaine d'Hippone est située sur la côte africaine, tout près d'une **lagune navigable** d'où part un chenal qui, comme un fleuve, [...].
<http://curiositas.free.fr/pline.htm>

Le *T.L.F.*, quant à lui signale dans sa rubrique historique, que *navigable* s'est appliqué, dans l'ancienne langue, à des vaisseaux avec le sens de 'capable de naviguer'. Ce sens est toujours bien vivant, cf. :

Nous pensions donc pouvoir rendre le **bateau navigable** en 1 semaine et il nous aura fallu 1 mois ou presque. homepage.hispeed.ch/tafolpa/journal%20Balears%202003.html

Ce type d'exemple est plus rare, mais il n'est pas infrequent. Il n'y a pas lieu d'en faire un archaïsme.

Comme on peut s'y attendre après ce qui a été dit plus haut, *navigable* a d'autres sens circonstanciels que le sens locatif. On trouve des exemples temporels :

Ici, la **période navigable**, est de trois mois plus longue que dans la rive nord de la méditerranée. <http://www.cap-tunisie.com/HTML/port.htm>

On trouve *navigable* avec des noms recteurs divers, le plus souvent pour indiquer des circonstances atmosphériques favorisant ou entravant la navigation :

Dimanche, on prend les mêmes et on recommence. A noter un **vent** improbable qui était presque **navigable** lors de la dernière manche, mais quand-même, n'exagérons rien! <http://www.swiss-sailing.ch/420/francais/index.html>

Enfin, comme on l'a vu, le nom recteur peut s'employer avec ce qui serait le complément d'un complément de *naviguer* :

Recommandations relatives à l'établissement d'une méthode uniforme de la détermination de l'**étiage navigable** et de régularisation sur le Danube, éd. 1957. www.danubecom-ntern.org/FRANC/katalog_franc/autreshydr.htm

En fin de compte, seuls les marins semblent ne pas pouvoir être navigables. Parmi les centaines d'attestations que nous avons relevées, aucune ne disait que Surcouf ou Tabarly l'étaient.

5.2. *Pêchable*

Prenons encore le cas de (*im*)*pêchable* (qui n'apparaît pas dans le *T.L.F.*, mais dont nous avons trouvé plus de 500 attestations sur Google). Bien entendu, sont pêchables les patients du procès, c'est-à-dire les poissons. Mais ils le sont en vertu de certaines propriétés — par exemple la taille —, qui elles aussi sont pêchables. *Lieu de pêche* peut s'entendre de deux façons : c'est l'endroit où s'embusque le pêcheur mais aussi l'endroit où nage le poisson³⁴. Berges et courants, quais et étangs peuvent les uns et les autres être pêchables, en fonction de certaines propriétés qui sont elles-mêmes pêchables. Le matériel de pêche, mouches ou nylons, est également plus ou moins pêchable, comme le sont les circonstances météorologiques, les jours et les saisons. Cf. :

Avec ce concept révolutionnaire, enfin les **gros poissons** sont **pêchables** au coup ! www.daiwa-france.fr/Daiwa-catalogue_2003_fils.html

La sur-pêche et le non respect de la **taille pêchable** en Guadeloupe a entraîné une forte régression de la population. www.guadeloupe-fr.com/fauneFlore/UneEspece/a126d9/

[...] 3 km de **rives pêchables**, bien aménagées pour le lancer [...] www.chez.com/fonfon/alire/somme.html

La **longueur pêchable** sur les 2 berges est de 2 025 mètres. www.touques-parages.com/tq-parcours-calva-priv.html

La **rivière** reste **pêchable** en été , [...] perso.club-internet.fr/philrox/parcours.htm

³⁴ Et, par métonymie, les étangs et les viviers. Il existe un emploi de *pêcher* où le complément direct est un nom de lieu : on *dit pêcher un étang, un vivier*, au sens de 'vider cet étang, ce vivier pour prendre les poissons'. *Pêchable* peut renvoyer à cet emploi (cf. *Sur 12 000 hectares d'étangs, 2 000 sont en alevinage, 2 000 en assec et 8 000 sont pêchables une fois par an.* perso.wanadoo.fr/thierry.supie/peche/peche.html).

Enquête sur les dérivés en -able

Comme beaucoup de cours d'eau, en plein été le **niveau** baisse énormément jusqu'à devenir **in-pêchable**. chauvet.jeanpierre.free.fr/page4.html

[...] je remarque après quelques lancers (je pêche généralement à 40 mètres en étang) que mon **nylon** se met à vriller et devient **impêchable**. www.pechemaniac.com/forums/viewtopic_4_208.htm

Le jeudi soir, plage de Koumac : **vent d'enfer, impêchable !!!** flyonly.free.fr/La_Carangue_aux_Yeux_d_or/recits/2001.html

Ne parlons pas du **mois d'août... Impêchable !**³⁵ www.echsmouche.com/article.php3?id_article=344

Il n'y a guère que les pêcheurs qui ne soient ni pêchables, ni impêchables.

5.3. Sens « prédictible » et sens « observables »

Il n'est certainement pas vrai que le nom recteur des adjectifs en *-able* puisse correspondre à n'importe quel complément. Nous avons vu plus haut que certaines classes de verbes étaient rétives à cette dérivation. Un gros travail reste à faire pour savoir lesquelles et pourquoi. Néanmoins, les cas de *navigable* et de *pêchable* ne sont nullement isolés. La diversité des rôles thématiques des noms recteurs (quand un tel rôle leur est assignable) est presque la règle plutôt que l'exception. Malgré Vaugelas, demeurent *pardonnables* non seulement les *crimes*, mais aussi les *criminels* ; les uns et les autres sont *excusables* (faute, homme), *grâciables* (délit, poisson) ou *pendables* (lettre, homme), ou encore *enfermables* (folie, adolescent). Sont *constructibles*, *construisibles*, *bâtissables* et même *édifiables* non seulement les *terrains*, mais aussi les *bâtiments* et sont *creusables* aussi bien les *puits* que les *sols*. Sont *volables*, *piquables* ou *extorquables* à la fois les *personnes* et les *biens*. Sont *débitables* les *sommes d'argent* et les *comptes* où elles sont déposées. Sont *survivables* les *accidents* et leurs *victimes*, et parfois les *lieux*. La liste des exemples de ce genre que nous avons trouvés serait interminable.

Mais cette diversité d'interprétations attestées ou attestables se laisse ramener à une instruction sémantique abstraite unique :

est dit *V-able* ce qui répond aux conditions permettant l'accomplissement du procès noté par V.

³⁵ En fait, dans les deux derniers exemples, il y a des chances que *impêchable* soit prédié non pas à proprement parler du vent d'enfer ou du mois d'août, mais de la situation dans son ensemble ; néanmoins, les constructions que nous avons en vue sont certainement possibles. Nous avons rencontré l'expression *périodes chassables*.

Cette propriété peut être le fait de l'un des actants de ce procès — hormis, apparemment, l'Agent animé — ou d'un circonstant, ou encore d'une dimension d'un de ces éléments, peu importe. L'important c'est qu'elle ait un caractère facilitateur. On rejoint ici le sens instrumental qui est peut-être le sens originel du suffixe (cf. Hammar 1942).

Un même adjectif peut ainsi renvoyer à des propriétés extra-linguistiques très diverses suivant le type du nom recteur considéré. Par exemple, *pêchable* peut renvoyer à une certaine taille quand il s'agit de poissons, à une plus ou moins grande accessibilité quand il s'agit de poste de pêche, à leur profondeur, leur transparence, leur agitation ou leur encombrement quand il s'agit des eaux, à une plus ou moins grande clémence quand il s'agit du temps et ainsi de suite. Ces propriétés peuvent faire l'objet de conventions plus ou moins largement reconnues : un poisson, par exemple, est souvent dit *pêchable* quand il est à la maille, la taille requise faisant l'objet d'un arrêté préfectoral que nul n'est censé ignorer ; c'est aussi un arrêté qui fixe l'ouverture et la fermeture de la pêche, qui bornent la période *pêchable*. Mais le savoir partagé nécessaire à l'identification de la propriété peut tout aussi bien résulter du contexte discursif ou extra-discursif immédiat : telle truite, par exemple, peut être dite *impêchable* en raison de son poids, de sa ruse ou de sa pugnacité et telle période *impêchable* aussi du fait du climat régnant. On notera que cette diversité des propriétés auxquelles renvoie un dérivé en *-able* peut induire des comportements linguistiques divers : par exemple, *(im)pêchable* renvoie à des propriétés oui/non quand il s'applique à un arrêté réglementant les périodes de pêche ou la taille des prises ; on a affaire en revanche à des propriétés gradables si l'on se réfère à la pugnacité d'un poisson, à l'escarpement d'une berge ou à la violence d'un courant. L'emploi des quantificateurs ne sera pas le même dans les deux cas.

Nous ne nions pas l'intérêt que présenterait l'étude de la façon dont s'instancie le sens des adjectifs en *-able* (cf. Leeman 1991, 1992, Anscombe & Leeman *art. cit.* pour des esquisses d'une telle étude). Mais nous sommes d'avis qu'il convient bien de distinguer, comme Danielle Corbin (1991), le sens « dérivationnellement prédictible » de la multiplicité des « sens observables », c'est-à-dire des « adaptations pragmatiques du sens prédictible ». Les analyses ci-dessus précisent partiellement la façon dont s'opère le passage entre l'instruction sémantique abstraite associée à *-able* et les déclinaisons pragmatiques de cette instruction observables en discours : la diversité des rôles actanciels ou circonstanciels que peut jouer le nom recteur dans le procès exprimé par la base du dérivé est un élément important de la diversification des sens observables. Le caractère systématique de cette variation n'apparaît pas ou apparaît mal dans les dictionnaires ; l'examen d'une masse de données plus importante permet d'en démontrer l'existence.

6. Dérivés à bases nominales

Comme on l'a dit plus haut, les descriptions de la suffixation en *-able* font assez souvent place aux dérivés à base nominale pour signaler que, dans la langue moderne, ces dérivés sont peu nombreux et qu'ils s'organisent en séries³⁶. La description la plus fouillée est probablement celle de Gawelko (1977, pp. 7 *sqq*), qui, outre les dérivés de noms abstraits (noms de qualité) comme *charitable* ou *paisible* et des dérivés de noms d'action ou de sentiment pouvant prendre le sens « actif » (*dommageable*, *viable*) ou le sens « passif » (notamment dans le cas des dérivés de noms en *-ion*, cf. e.g. *perceptible*), distingue³⁷ :

- Des adjectifs signifiant 'qui peut être soumis à N', où N est le nom d'un impôt ou un nom équivalent (e.g. *corvéable*, *mainmortable*, *mortailable*, formés sur *corvée*, *mainmorte*, *mortaille*).
- Des adjectifs signifiant 'où l'on peut circuler avec N', où N est un nom de véhicule (e.g. *carrossable*, *cyclable*, *motocyclable*, de *carosse*, *cycle* et *motocycle*).
- Des dérivés voulant dire 'qui est susceptible d'être nommé N', où N est un nom de dignitaire (e.g. *consulable*, *ministvable*, *papable*, issus de *consul*, *ministre* et *pape*).

Notre enquête remet partiellement en cause cette présentation. La nature catégorielle des bases nous apparaît maintenant comme une dimension orthogonale à la classification sémantique des dérivés (cf. § 5.3). Les adjectifs à base nominale sont certes beaucoup moins nombreux que les dérivés déverbaux et bon nombre d'entre eux s'organisent effectivement en séries homogènes. Mais, en dehors peut-être des dérivés de noms de qualité comme *charitable*, ces séries ne constituent pas des classes spécifiques.

6.1. Séries traditionnellement reconnues

Nos données comportent un certain nombre de néologismes relevant des classes signalées par Gawelko. Nous nous abstenons de commenter ici les quelques néologismes en *-able* construits sur des noms de qualités (*iniquitable*, *démesurable*) ou de sentiments (*amourable*, *dégoûtable*, *hontable*) que nous avons trouvés sur la Toile. Ces exemples, parfois difficiles à interpréter, pourraient paraître suspects.

En revanche, nous avons trouvé sur Internet de bons exemples relevant des trois grandes classes vivantes signalées par Gawelko :

³⁶ Cf. par exemple le *T.L.F. s.v. -ABLE, -IBLE, -UBLE*, Plénat (1988, note 1), Dal & al. (1999).

³⁷ Gawelko se range, un peu de mauvaise grâce, à l'idée que certains dérivés en *-ible* au moins proviennent de noms déverbaux en *-ion*. On peut trouver une généralisation de cette idée dans Plénat (1988).

– La classe des adjectifs prenant pour base le nom d'un impôt est bien représentée parmi les données nouvelles. Elle l'est par la reprise de termes sans doute anciens (comme *censable* ou *dîmable*), mais aussi par des dérivés très récents comme *ISFable* (actionnaire) ou *TVable* :

Il faudrait distinguer : - des ressources vraies et des chiffres affaires (ex. formation continue) ; - des ressources affectées et non affectées ; - ce qui est **TVable** et ce qui ne l'est pas. www.cne-evaluation.fr/WCNE_pdf/Bulletin_06.pdf

Cette classe d'adjectifs doit être rapprochée de déverbaux tels que *taxable* ou *imposable*. Elle comprend des adjectifs construits sur des noms de mesures gouvernementales (*bessonnable* (logement), de (*loi*) *Besson*, *Maastrichtable* (rentrée), de (*traité de*) *Maastricht*), administratives (*contraventionnable* (larbin), de *contravention*) ou privées (*opéable* (Dexia), de *OPA*).

– La classe des adjectifs en *-able* construits sur des noms de dignitaires est très bien représentée dans les données nouvelles, où l'on trouve *bâtonnable* (avocat ; sans doute de *bâtonnier*), *chairable* (projet), *députable* (candidat), *doctorable* (étudiante), *étoilable* (premier danseur ; de (*danseuse*) *étoile*), *préfetable* (haut fonctionnaire), *premier ministrable* (il), *professorable* (chargé de cours) et *rectorable* (membre). Exemple :

Peut-on éviter de faire un geste à celui à qui on a laissé croire qu'il était **premier-ministrable** ? www.nouvelobs.com/dossiers/p1958/a17765.html

Ce groupe peut être rapproché par exemple du déverbal *éligible*.

– Tout aussi bien représentée est la classe des dérivés construits sur le nom d'un moyen de transport (*ânable* (piste), *avionnable* (aire), *bagnolable* (piste), *camionnable* (piste), *chariotable* (voie), *jeepable* (sentier), *planchable* (baie), *raquettable* (terrain), *snowboardable* (parcours), *spiabable* (vent), *voiturable* (piste), *VTTable* (chemin)). Exemple :

Itinéraire : De Douvaine, rejoindre le hameau d'Artangy par un **sentier jeepable**. www.ville-douvaine.fr/Voir/RandoBelle.html

Ces adjectifs prennent ordinairement comme nom recteur un nom associé à un circonstant de lieu. Ils sont de ce fait très proches des déverbaux issus de verbes indiquant une manière de se déplacer comme *navigable* 'où l'on peut naviguer', *roulable* 'où l'on peut rouler', ou encore *volable* 'où l'on peut voler'. Il est parfois difficile de décider si la base est nominale ou verbale. Ainsi, *snowboardable* pourrait provenir de *snowboarder*, dont on trouve quelques attestations.

Enquête sur les dérivés en -able

L'organisation des adjectifs dénominaux en *-able* sur des critères sémantiques permet de voir que la catégorie des bases n'est pas un facteur déterminant, chacune de ces classes pouvant être complétées par des adjectifs déverbaux.

6.2. Autres classes d'adjectifs dénominaux

Plus intéressant encore est le fait que plusieurs nouvelles classes de dérivés dénominaux apparaissent. Elles ne rassemblent chacune que peu d'adjectifs, mais la plupart d'entre eux se laissent analyser facilement :

– Nous avons deux exemples (*piscinable* (terrain), de *piscine* et *égouttable* (zone), de *égout*) d'adjectifs formés sur le nom d'une construction et prenant pour nom recteur un Site :

Terrain 1200m M2 arboré et **piscinable**. www.seloger.com/achat_340146.html

Ces adjectifs sont très proches de *constructible* et des dérivés analogues (*bâtissable*, *édifiable*). L'adjectif *boxable* (place de parking) 'où l'on peut aménager des box' peut être considéré comme un dénominal ou comme un déverbal (*boxer* est attesté).

– Nous avons trouvé l'adjectif composé *peinable de mort* (fait) construit sur *peine de mort* dans une attestation où le nom recteur est une Cause, comme dans *un tour pendable* ou *une erreur punissable*³⁸.

[...] le simple fait de prier un dieu, ou même de prêcher le Juge, était un **fait** grave, **peinable de mort** [...] http://gxt4c.online.fr/html/bliotheque/registres/Valrak_Sengir.html

Naturellement, *fessable* et *gifiable*, que nous avons analysés ci-dessus comme des déverbaux, pourraient être analysés aussi comme des dénominaux.

– Quelques adjectifs prennent pour base un nom de lieu (en l'occurrence, un Site) et pour nom recteur la Cible susceptible d'y être mise ou admise ou de le rejoindre. Nous avons trouvé ainsi *rotaryable* (de *Rotary (Club)*), *matignonnaable* (de (*Hôtel*) *Matignon*), *élyséable* (de (*Palais de l'*) *Elysée*), *gouvernementable* (socialiste) ; *bibliothécable* (tout) et *muséable* (objet) ;

³⁸ Nous avons trouvé aussi *thèse félicitable*, que nous interprétons comme 'thèse susceptible de valoir les félicitations à son auteur'. *Félicitable* nous semble ne pouvoir renvoyer qu'au substantif *félicitations*, seul employé dans les expressions consacrées *accorder ou recevoir les félicitations (du jury)*. Les dérivés en *-able* peuvent très bien être tirés des noms en *-tion* de cette façon (cf. Plénat 1988). D'ailleurs nous avons trouvé *prononçable*, *dénonçable* et *énonçable* à côté de *prononçable*, *dénonçable* et *énonçable*.

prud'hommables (CDD ; de *(tribunal des) prud'hommes*) et *commission-de-conciliationnable* (larbin). Exemple :

L'**objet muséable** est à votre image : déraciné, arraché à son destin et exposé, c'est-à-dire voué à la mort, comme on le disait au XVIIIème des enfants abandonnés dans la rue. www2.ac-lille.fr/arts-appliques/imartbor/artbo5/artbo05.htm

Ces dérivés dénominaux sont en fait très proches de déverbaux comme *lançable* ou *mettable*, dont le nom recteur est aussi une Cible.

– D'autres adjectifs prennent pour base le nom de ce en quoi est susceptible d'être transformé l'objet à quoi réfère le nom recteur. On a ainsi des *pommes de terre fritables*, du *lait fromageable*, des *chansons disquables*, des *déchets filmables* ('transformables en film'), et même des *filles loanables* (de *Loana*, la vedette de la récente émission *Loft Story*) et des *machines bombe nucléairables*. Exemple :

L'évolution du prix de la commission pour les **Bintje fritables** est présentée à la figure 4. cmlag.fgov.be/dg2/fr/secteur/spom2.htm

Il existe un grand nombre d'adjectifs déverbaux de sens similaire comme *caramélisable*, *substantivable*, *vinifiable*. La différence, c'est que, dans le cas de ces derniers, l'objet résultant est incorporé au verbe de base, alors que le verbe est omis dans *fritable* ou *bombe nucléairable*.

– Enfin, dans un certain nombre de cas, l'adjectif a pour base le nom d'un objet dont le nom recteur représente le Bénéficiaire ou le But possibles selon qu'il est animé ou inanimé. On a ainsi des *auteurs féminables* (de *(Prix) Fémina*) ou *médicisables* (de *(Prix) Médicis*) et des *étudiants boursables* d'un côté, et des *ordinateurs disquables* de l'autre. Exemple :

82

Je termine actuellement mon DEA (en bio) et je suis pour le moment "**boursable**". guilde.jeunes-chercheurs.org/guilde/listes/archives/hotdocs-old8/0849.html

Là encore, les adjectifs déverbaux capables de compléter cette classe sont nombreux : *primable*, *récompensable*, *nobélisable*, etc.

Si le suffixe *-able* figure le plus souvent après un radical de nature verbale, c'est très probablement parce qu'il a pour rôle de modaliser un prédicat et qu'un prédicat est normalement exprimé par un verbe. On ne trouve guère de substantif pour base que dans des cas où il n'existe pas dans le lexique de verbe spécifique. On ne dispose pas par exemple en français de verbe signifiant 'nommer premier ministre', 'rouler en jeep', 'soumettre à la TVA', ou encore 'creuser une piscine', 'mettre dans un musée', 'attribuer une

bourse' ou 'nommer à Matignon'. La contrainte catégorielle qui pèse sur la base des dérivés en *-able* est induite et transgressable en cas de nécessité. Les exemples de telles transgressions sont relativement nombreux et les dénominaux en *-able*, qui apparaissent dans de nombreuses classes, ne semblent pas soumis à des restrictions particulières.

7. Quelques hypothèses

La présente enquête a été entreprise non pas en vue de collecter des curiosités, mais pour déterminer dans quelle mesure une extension des données pouvait améliorer notre compréhension d'un mode de formation comme la suffixation en *-able*. Dans les paragraphes qui suivent, nous suggérons que les données nouvelles que nous prenons en considération ont toutes chances d'être des données légitimes, et nous montrons qu'elles rendent la dérivation en *-able* plus intelligible, même si notre compréhension des faits demeure très partielle.

7.1. Légitimité des données rassemblées

Comment se fait-il que les données que fournit notre enquête soient si différentes des données habituellement prises en compte ? Si l'on considère l'histoire du suffixe *-able*, ces différences ne sont pas entièrement surprenantes. Notre enquête fournit de *-able* une image assez proche de celle que les historiens, notamment E. T. Hammar (1942), donnent de ce suffixe pour des états anciens de la langue. Il est possible que la langue moderne retrouve cet état ancien, ou plutôt ne l'ait jamais véritablement abandonné.

Selon E. T. Hammar, en latin, le suffixe *-bilis*, qui est peut-être apparenté au suffixe de noms d'instruments *-bulum* (que l'on avait par exemple dans *vocabulum* 'vocable') n'avait pas à l'origine uniquement le sens « passif » (ou « objectif »). Durant la période archaïque, il pouvait avoir un sens « actif » (ou « subjectif ») ou même « circonstanciel » (en fait, le plus souvent, un sens « instrumental »). Ainsi, *exorabilis* (formé sur *exorare* 'fléchir (par des prières)' pouvait signifier 'qu'on peut fléchir par des prières' (par exemple dans *deus exorabilis* 'un Dieu accessible à des prières' : sens « objectif », cf. *deum exorare* 'fléchir un Dieu'), mais aussi 'propre à fléchir' (par exemple dans *carmen exorabile* 'une prière propre à fléchir (le Dieu)' : sens « subjectif » ou « circonstanciel » suivant qu'on le rapproche de *carmina deum exorant*³⁹ 'les prières fléchissent le Dieu' ou de *carminibus deum exorare* 'fléchir le Dieu par des prières'). La situation change durant la période classique. Chez Cicéron et chez les auteurs s'exprimant dans la langue littéraire de son époque comme chez ceux du siècle suivant, le type

³⁹ Il arrive même que le nom recteur soit animé (cf. e.g. *anus immemorabilis* 'une vieille qui ne veut pas raconter', Pl. *Cist.* 267) et doive être considéré comme un Agent.

« passif » devient à peu près exclusif, bien que le sens « actif » soit encore assez présent « chez les auteurs dont la langue est plus proche du *sermo quotidianus* » (cf. Hammar, *ibid.*, p. 42). Selon cet auteur, la suite de l'histoire du suffixe *-bilis* se laisserait interpréter, après une période indécise où le sens « actif » reprend vigueur, comme une lente montée en puissance du modèle classique, qui tend à prédominer dans les genres nobles, dans les centres de culture et pendant les périodes de renaissance des lettres latines, notamment lors de la renaissance carolingienne.

Toujours selon E. T. Hammar, en ancien français, le suffixe *-able* hérite du sens « actif » que *-bilis* prenait dans le *sermo quotidianus*, la langue de tous les jours. Le sens « passif » est presque absent des œuvres profanes. En revanche, la langue religieuse et la langue juridique, plus proches du latin (lequel a été purifié par Alcuin), font grand usage de ce sens « passif ». Puis, à partir de Jean de Meung, le modèle latin classique se généralise peu à peu. Le sens « passif » devient de plus en plus fréquent dans les œuvres profanes, et beaucoup de formations anciennes disparaissent ; le sens « circonstanciel », quant à lui, qui avait presque disparu en ancien français, reprend quelque importance. De sorte qu'« à l'aube de la période classique du français, l'état des choses est redevenu à peu près le même que dans la langue latine classique. » (Hammar, *op. cit.*, p. 127). C'est cet état de chose que la grammaire normative fige et impose à la langue officielle jusqu'à nos jours.

L'histoire du suffixe *-able* brossée par E. T. Hammar ne prend en considération que la langue écrite. Pour autant qu'on puisse en juger, depuis l'antiquité, cette langue écrite a constamment oscillé entre deux pôles opposés : un usage vulgaire admettant une large gamme d'emplois et une norme littéraire qui tend à restreindre l'usage du suffixe aux seuls emplois « passifs ». Il est fort possible que l'usage vulgaire ait perduré dans la langue parlée⁴⁰ et que, si nos données diffèrent de celles que prenaient en compte nos prédécesseurs, c'est que nous avons, grâce à la Toile, accès non seulement à la langue littéraire, mais aussi à des transcriptions de la langue parlée. Des enquêtes montrent qu'au Canada, les interprétations « subjectives » et « circonstancielles » du suffixe *-able* sont restées vivantes et productives (cf. Verreault 1979) ; il doit en être de même en France. Les dictionnaires ne sont pas absolument imperméables à la pression de la langue parlée et accueillent quelques témoignages de sa vitalité. Littré, par exemple, relève les adjectifs *ricochable*, qui 'Se dit d'un terrain exposé aux ricochets de l'artillerie' et *sabotable*, qui 'Se dit d'un bois avec lequel on peut faire des sabots' ; le *T.L.F.*, quant à lui, donne, par exemple, des attestations de *sortable* (*mer sortable*, *tenue sortable*) dont le sens est nettement « circonstanciel ». La puissance de l'outil informatique nous permet de

⁴⁰ Noter cependant que, dans la langue médiévale, le nom recteur pouvait apparemment être un Agent.

Enquête sur les dérivés en -able

montrer que ces sortes d'emplois sont légions, même si leur proportion est faible à côté de celle des emplois reconnus par la norme.

Un point mériterait une étude approfondie. Il est hors de doute que certains des emplois que nous avons relevés sont des emprunts à l'anglais ou des calques. Il serait intéressant de faire le partage entre ces anglicismes et les emplois spécifiquement français, de façon à déterminer si l'élargissement de la gamme des emplois de *-able* que nous constatons ne serait pas imputable à la pression de l'anglais. Nous ne pouvons pas actuellement nous lancer dans cette tâche, mais il nous semble que les dérivés en *-able* fonctionnent à peu près de la même façon dans les deux langues et que, globalement, les emplois qui, dans nos données, s'écartent de la norme ne sont pas à imputer à une influence de l'anglais, même si, localement, le français imite souvent de très près les tournures anglaises. Nous ne prendrons ici qu'un exemple, celui de *survivable*. Dans nos données, les deux types d'emplois numériquement les plus importants de ce dérivé sont des anglicismes qui relèvent l'un de la terminologie de l'industrie aéronautique, l'autre de la terminologie militaire. Dans le premier cas, *survivable* qualifie des substantifs comme *crash*, *écrasement*, *accident* ou *événement* (emploi « passif » : un accident *survivable* est un accident auquel on survit) ; dans le second, cet adjectif s'applique à des noms désignant des forces, des armes ou des systèmes de communication (emploi actif : un réseau *survivable* est un réseau qui a des chances d'échapper à l'anéantissement). Ces termes, qui apparaissent dans des textes qui font de multiples allusions aux normes industrielles ou à la doctrine militaire américaines et qui ne sont parfois que de simples traductions d'originaux anglais, entrent indéniablement dans la catégorie des emprunts. Mais nous avons trouvé aussi, en dehors de ces contextes, des emplois épars « actifs » et « passifs », comme :

En fuite vent arrière bien sûr, si ce n'est beaucoup plus supportable, au moins c'est **survivable**. perso.wanadoo.fr/argonaute-expedition/chap3.htm

[...] le **machin complet** évolutif, et **survivable** au moins un an avant première évo⁴¹. www.autoatnet.com/forumref7/groupliste9855.html

et même un emploi « circonstanciel » dans lequel *survivable* est à *survivre* ce que *vivable* est à *vivre* :

Notre ennemi [...] transforme le **monde** en le rendant plus accessible pour lui, et par là, invivable pour nous. Ou plutôt, "**insurvivable**". http://perso.wanadoo.fr/vsoler/919/textes/rip_manuel.htm

Les contextes dans lesquels apparaissent ces exemples ne contiennent pas d'indices permettant de supposer que les occurrences de *survivable* y sont des

⁴¹ *i.e.* 'susceptible de survivre au moins un an avant une première évolution'.

anglicismes. On ne peut pas, en toute rigueur, prouver que ce n'en sont pas mais, selon toute apparence, il s'agit là d'exemples purement français. On voit ainsi qu'il y a de bonnes chances que, même s'il est absent des dictionnaires et du lexique de la grande majorité des locuteurs, *survivable* soit un mot français possible, et qu'en accueillant le terme anglais, les terminologies se contentent d'une certaine façon d'actualiser cette possibilité. Dans la mesure où l'anglais a lui-même emprunté la suffixation en *-able* au français bien avant l'épuration classique, il n'est guère étonnant qu'il abonde en emplois dans lesquels le nom recteur ne correspond pas à un objet direct.

7.2. Éléments en vue d'une description globale

Au stade où nous en sommes de notre enquête, il serait prématuré de proposer une explication globale de la suffixation en *-able*. Il nous semble cependant qu'un semblant de schéma explicatif se dégage de nos remarques. Le principe de ce semblant d'explication réside dans le traitement qui est réservé aux arguments du verbe de base.

La première observation à faire à ce sujet (après Fradin, *op. cit.*) est que, contrairement à ce qui se passe en latin ou dans l'ancienne langue, les noms recteurs des adjectifs en *-able* ne sont jamais Agents (animé) dans la langue moderne. D'une façon plus générale, d'ailleurs, l'Agent tend à ne pas avoir d'expression, puisqu'il pèse sur les compléments agentifs en *par* de fortes restrictions. Ces compléments, en effet, rarement présents, sont d'autant meilleurs qu'ils sont moins spécifiques (on dit plus facilement *Ce champ est labourable par un bon laboureur* que *Ce champ est labourable par Priscilla*, cf. Anscombe & Leeman, *art. cit.*, p. 37). Cela ne veut pas dire que l'Agent ne soit jamais présent d'un point de vue sémantique, au contraire : lorsque le verbe de base a un argument Agent, cet Agent est à l'ordinaire indéfini et inexprimé, mais il est présent. Nous faisons une différence entre *Ce navire est insombrable* 'ce navire ne peut pas couler' et *Ce navire est incoulable* 'on ne peut pas couler ce navire'. Nous ignorons si cette contrainte doit être stipulée, si elle est induite par le sens des adjectifs en *-able* ou si elle découle de principes plus généraux.

Il nous semble aussi que le reste de la structure argumentale du verbe de base doit être saturé. Ce principe explique selon nous que le dérivé en *-able* prenne en général pour nom recteur l'objet direct du verbe de base si ce verbe est transitif et son sujet s'il est intransitif (et que ce sujet ne soit pas un Agent). Ces éléments n'ont pas à l'ordinaire d'autres manifestations possibles que le nom recteur. A *quelqu'un corrige des copies pendant le week-end*, ne peut guère correspondre que *des copies corrigables pendant le week-end* ; si c'est le complément de temps qui devient nom recteur (*un week-end corrigable*), on ne dispose plus d'aucun site syntaxique pour accueillir l'argument *copies*. Pour la même raison, à *des copies brûlent dans la cheminée*, ne peut pas correspondre *une cheminée brûlable*, mais seulement *des copies brûlables*. Quand, au contraire, le verbe est intransitif à sujet

Enquête sur les dérivés en -able

Agent, le nom recteur peut accueillir une très grande diversité d'éléments (cf. *un week-end skiable*). Cette contrainte de saturation aboutissant à la nécessité, pour la position de nom recteur, d'accueillir les arguments directs du verbe de base (sauf les Agents animés) n'explique pas tout, loin de là. Mais elle rend assez bien compte de la grande masse des exemples, et de la forme que prennent les descriptions habituelles de la dérivation en -able. Ce n'est pas la suffixation en -able par elle-même, mais la base verbale, qui, dans la très grande majorité des cas, impose dans la position de nom recteur un argument direct (objet ou sujet inanimé) de l'équivalent propositionnel du dérivé.

Nous avons insisté dans les pages qui précèdent sur des cas relativement marginaux qui n'entrent pas directement dans ce schéma. Mais beaucoup de ces cas marginaux trouvent une explication pour peu que l'on admette que, dans certaines conditions, la structure argumentale peut être saturée par des arguments récupérés dans le contexte ou restitués :

– Nous avons vu que le nom recteur pouvait désigner une propriété d'un argument du verbe de base. Dans ces cas, c'est ce complément, présent en général sous la forme d'un complément du nom recteur, qui vient saturer la structure argumentale. Dans *la consistance versable de ce mortier*, c'est *mortier* qui sert de Patient à *verser*.

– Le mécanisme interprétatif est le même quand le nom recteur correspond à une Cause, comme dans *un crime pendable*, *un geste aimable* ou *un prix abordable*. C'est l'auteur du crime ou du geste et l'objet mis à prix qui sont interprétés comme les arguments non-agents du verbe de base, qu'ils soient présents dans la phrase (*son crime est pendable*) ou restitués (*c'est un crime pendable*).

– Un argument direct peut être restitué lorsque le verbe de base admet un argument générique. Si on ne peut pas normalement dire *un week-end corrigeable* pour 'un week-end où l'on peut corriger des copies', on peut dire *un week-end chassable* parce que *chasser* admet *gibier* pour argument générique (cf. *supra* § 4.2).

– Il arrive aussi qu'un argument spécifique puisse être restitué s'il est déductible du contexte. On devrait pouvoir dire aussi *un week-end corrigeable* si les copies sont fortement présentes dans le contexte. A preuve, nous avons trouvé :

Le jour avant d'atteindre Songpan, je ne trouve qu'un petit pont sous lequel dormir. En effet, partout ce ne sont que hameaux, champs cultivés, bref pas vraiment d'**endroit plantable**. fred.ferchaux.free.fr/rsitib4.htm

Il faut avoir lu la première phrase pour comprendre que *plantable* dans cet extrait signifie 'où l'on peut planter une tente' et non, avec un complément générique, 'où l'on peut planter (des plantes)' ! Mais ces exemples sont rares.

La nécessité que soit totalement saturé le prédicat verbal permet aussi d'expliquer certains recours à des bases nominales. Parallèlement à *nommer un poitevin premier ministre*, on ne peut pas avoir **un poitevin nommable premier ministre*, car le dérivé n'admet pas de complément direct. De même, à côté de *attribuer une bourse à un étudiant* ou de *creuser une piscine sur un terrain*, on ne peut pas avoir **un étudiant attribuable (d')une bourse* ou **un terrain creusable (d')une piscine*, car le complément direct du verbe de base n'est transposable ni en complément direct ni en complément indirect. De là peut-être le recours à *premier ministrable*, *boursable* ou *piscinable*.

Cette contrainte de saturation est certainement très générale. Un certain nombre de généralisations ne tombent sans doute pas sous le coup de la combinaison de ce principe et de la contrainte qui interdit la réalisation des Agents dans la position de nom recteur. Mais cet ensemble de contraintes paraît propre à expliquer à la fois les cas majoritaires que prenaient en compte nos prédécesseurs, et les faits plus minoritaires mis au jour par notre enquête. Il n'y a probablement pas lieu de chercher à établir de règle de correspondance entre le nom recteur du dérivé en *-able* et l'un ou l'autre des compléments ou des arguments du verbe de base. Le nom recteur renvoie à une entité douée d'une propriété favorisant l'apparition du procès noté par la base du dérivé, et il suffit que cette entité intervienne à un titre ou à un autre dans le procès (et n'en soit pas l'Agent). Mais la nécessité de saturer la structure argumentale restreint dans la pratique cette liberté.

8. Conclusion

Nous avons garde que les résultats présentés ici sont très partiels. Le lexique du français standard comporte un peu plus de 10 000 verbes, or nous n'avons réussi à collecter qu'environ 5 000 adjectifs en *-able*. La moitié au moins des verbes du français n'ont ainsi pas de dérivé en *-able* attesté dans notre enquête. Il est certain que toutes les lacunes ne sont pas accidentelles (cf. par exemple la classe de *coûter*, *comporter*, *empester*, *puer*, etc.). Nous n'avons prêté attention qu'aux résultats positifs de notre enquête, pas aux résultats négatifs que l'on peut en déduire. En outre, nous n'avons examiné de près que certaines des questions que soulèvent les noms recteurs. Beaucoup de travail reste à faire.

Nous pensons avoir néanmoins renouvelé quelque peu la problématique des dérivés en *-able* en faisant apparaître quelques régularités qu'occultaient ou que dépréciaient les présentations classiques. Ce résultat n'a pu être réalisé que grâce à Webaffix qui nous a donné accès à des données inédites. Même en morphologie, discipline éminemment lexicale, l'utilisation d'un corpus est essentielle, non seulement pour disposer de formes effectivement attestées, mais aussi et surtout pour connaître leurs contextes d'utilisation. En droit, ces attestations de formes et de contextes font double emploi avec nos intuitions de locuteurs ; en pratique, il est souvent difficile de construire un contexte qui rende possible tel emploi de telle ou telle forme et y parvient-on

qu'on n'est pas toujours certain de ne pas avoir été complaisant. L'outil informatique et le corpus ne permettent rien seuls, ce sont simplement des instruments et des échantillons. Webaffix est en fait relativement élémentaire étant donnée la complexité du matériau à analyser : un nombre considérable d'adjectifs qui sont chacun construits avec quantité de noms recteurs dans une grande variété de contextes. Mais il est assez peu probable que des instruments beaucoup plus efficaces puissent être conçus dans un avenir proche. Et l'exploitation de Webaffix ne fait que commencer.

Références bibliographiques

- Anscombre, J.-Cl. & Leeman, D. (1994), « La dérivation des adjectifs en -ble : morphologie ou sémantique ? », *Langue française* 103, pp. 32-44.
- Berlan, F. (1980), « Puis-je empêcher les gens de me trouver aimable ? (*Le Misanthrope*, Acte II, Sc. 1, v. 462) », *L'Information grammaticale* 7, pp. 32-35.
- Bonami, O. (1999), *Les constructions du verbe : le cas des groupes prépositionnels argumentaux*, thèse de doctorat, Université Paris VII.
- Boons, J.-P., Guillet, A. & Leclère, Chr. (1976), *Classes de constructions transitives*, Rapport de recherches 6, LADL, Université Paris VII.
- Brunot, Ch. (1905-2000), *Histoire de la langue française, des origines à nos jours*, Paris, A. Colin, puis C.N.R.S.
- Corbin, D. (1987), *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, thèse de Doctorat d'Etat, Université Paris VIII.
- Corbin, D. (1991), « Introduction : La formation des mots, structures et interprétations », *Lexique* 10, pp. 7-30.
- Dal, G., Hathout, N. & Namer, F. (1999), « Construire un lexique dérivationnel : théorie et réalisation », in P. Amsili (éd.), *Actes de la VI^e Conférence sur le Traitement Automatique des Langues Naturelles (TALN '99 Cargèse, Juillet 1999)*, Paris, ATALA, pp. 115-124.
- Dal, G. (éd.) (2003), « La productivité : définitions et notions connexes », *Langue Française* 140.
- Darmesteter, A. (1888), « Traité de la formation de la langue française », in A. Hatzfeld, A. Darmesteter et A. Thomas, *Dictionnaire général de la langue française*, Paris, Librairie Ch. Delagrave, t. 1, pp. 1-300.
- Davis, A. R. & Koenig, J.-P. (2000), « Linking as constraints on word classes in a hierarchical lexicon », *Language* 76-1, pp. 56-109.
- Dell, F. (1970), *Les règles phonologiques tardives et la morphologie dérivationnelle du français (Topics in French Phonology and Derivational Morphology)*, Ph. D. Dissertation, M.I.T.
- Dell, F. (1979), « La morphologie dérivationnelle du français et l'organisation de la composante lexicale en grammaire générative », *Revue Romane* XIV-2, pp. 185-216.

- Dubois, J. (1962), *Etude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain*, Paris, Larousse.
- Dubois, J. (1969), *Grammaire structurale du français : la phrase et les transformations*, Paris, Larousse.
- Dubois, J. & Dubois-Charlier, F. (1999), *La dérivation suffixale en français*, Paris, Nathan.
- Fradin, B. (2003), *Nouvelles approches en morphologie*, Paris, PUF.
- Gawelko, M. (1977), *Evolution des suffixes adjectivaux en français*, Wrocław, Polska Akademia Nauk Komitet Neofilologiczny.
- Gross, M. (1975), *Méthodes en syntaxe ; régime des constructions complétives*, Hermann, Paris.
- Guilbert, L. (1971), « De la formation des unités lexicales », in L. Guilbert, R. Lagane et G. Niobey (éd.), *Grand Larousse de la Langue Française*, Paris, Larousse, pp. IX-LXXXI.
- Habert, H., Nazarenko, A. & Salem, A. (1997), *Les linguistiques de corpus*, Paris, Armand Colin / Masson.
- Hammar, E. T. (1942), *Le développement de sens du suffixe latin -bilis en français*, Lund, Håkan Ohlssons Boktryckeri.
- Hathout, N., Namer, F. & Dal, G. (2002), « An Experimental Constructional Database: The MorTAL Project », in P. Boucher (ed.), *Many Morphologies*, Cambridge, Mass., Cascadilla Press, pp. 178-209.
- Leeman, D. (1991), « Adjectifs et formes verbales en *-ble* », *Rapport de recherches 1991*, PRC Informatique Linguistique, Antenne de Paris X (Nanterre).
- Leeman, D. (1992), « Deux classes d'adjectifs en *-ble* », *Langue française* 96, pp. 44-64.
- Leeman, D. & Meleuc, S. (1990), « Verbes en tables et adjectifs en *-able* », *Langue française* 87, pp. 30-51.
- Nyrop, Kr. (1936), *Grammaire historique de la langue française, Tome troisième : Formation des mots*, Deuxième éd. revue, Copenhagen, Gyldenskale Boghandel Nordisk Forlag.
- Plénat, M. (1988), « Morphologie de adjectifs en *-able* », *Cahiers de grammaire* 13, pp. 101-132.
- Plénat, M. (2000), « Quelques thèmes de recherche actuels en morphophonologie française », *Cahiers de lexicologie* 77, pp. 27-62.
- Verreault, Cl. (1979), *Les adjectifs en -able en franco-québécois*, *Trav. de ling. québécoise* 3, Presses de l'Université de Laval.